

# **DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE**

**19 septembre – 11 octobre 2019**



## **DEVIATION DE MEYMAC**

Liaison entre les RD36, RD30E1 et RD979

# Sommaire

Objet de la concertation publique	p 3
Présentation de l'aire d'étude	p 8
Etat initial de l'environnement	p 10
Parti d'aménagement et présentation des variantes	p 46
Échéances	p 51
Annexe : cartes des reports des trafics	P 52

# Objet de la concertation publique

## Préambule

Le contournement de Meymac est une opération majeure pour relier la RD 979 au Sud-Est de Meymac aux routes départementales situées au Nord et à l'Ouest. Le projet vise donc à contourner le centre-bourg de Meymac et doit permettre le transit plus fluide des poids lourds et la desserte économique du territoire.

Le Conseil Départemental de Corrèze a ainsi engagé une démarche qui, selon la nature, la sensibilité et l'importance du projet, peut nécessiter plusieurs années d'études.

Cette démarche balisée prévoit les volets suivants :

- opportunité : permettre à l'exécutif départemental de se prononcer sur l'intérêt, la faisabilité, et les conditions de poursuite de chaque variante du projet
- Études de projet : caractéristiques géométriques, enveloppe prévisionnelle des travaux
- concertation : échanges avec les élus, les administrations et le public
- réglementaire : évaluation environnementale, Déclaration d'Utilité Publique, demande d'autorisations environnementales (dérogation pour destructions d'espèces protégées le cas échéant, défrichement, police de l'eau), diagnostics archéologiques, procédures foncières, ...

# Objet de la concertation publique

## Cadre réglementaire

Le projet de déviation du centre bourg de Meymac représente, de par sa nature, un aménagement susceptible de modifier "de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique" de la zone d'étude. Il s'inscrit dans le cadre des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme et nécessite une procédure de concertation publique. « Les projets concernés sont : Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat » (art. L. 103-2)

Ces projets « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. »

## Objectif

La concertation permet:

- D'associer le public à l'élaboration des projets d'infrastructures afin d'en améliorer la qualité et d'en assurer la compréhension et l'acceptation.
- De constituer un moyen d'échange entre le maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux.
- De présenter les contraintes environnementales du site d'implantation du projet : milieu physique, naturel et humain. Parallèlement aux objectifs du projet, les différents fuseaux/variantes d'aménagements sont ensuite présentés. Enfin, les impacts de chaque variante sont présentés avec les mesures prévues afin d'éviter, réduire, voire compenser, ces impacts.
- De répondre aux questions et de recueillir les avis des acteurs et habitants du territoire concerné, pour appuyer ou non l'une des variantes d'aménagement et intégrer d'éventuelles adaptations.

**La concertation permet à l'équipe projet d'enrichir sa connaissance et son évaluation des enjeux du territoire.  
Elle suppose la prise en compte de tous les points de vue et des intérêts divergents que tout nouvel aménagement peut susciter.**

# Objet de la concertation publique

## Modalités de la concertation

Les modalités d'une concertation publique ne sont pas complètement définies par la loi: les responsables du projet les conçoivent et les mettent en œuvre en répondant aux objectifs suivants :

- Informar le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet : usagers, riverains, élus, associations, chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles, ... ;
- Écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, environnementaux, économiques et sociaux, et faire émerger les attentes de la population ;
- Dialoguer pour enrichir le projet. La concertation doit conduire, sur la base des variantes définies par les études, à choisir la solution d'aménagement la plus adaptée, recevant l'approbation la plus large, qui sera ensuite présentée à l'enquête publique.

La concertation mise en œuvre par le Conseil Départemental de Corrèze comprend :

- Une réunion d'information et de consultation du public programmée le **17 Septembre 2019 à Meymac**. Les enjeux sur l'aire d'étude et les variantes seront présentés ainsi que l'analyse et la comparaison des impacts de chacune de ces variantes.
- Le présent dossier de concertation , associé à des panneaux d'information, consultable pendant 3 semaines en mairie de Meymac et mis à disposition sur le site internet du Conseil Départemental ;
- La possibilité d'exprimer ses avis sur les registres disponibles en mairie de Meymac et à l'Hôtel du Département ou sur le site du Conseil Départemental.

**A la suite de cette étape de concertation, le Conseil Départemental établira un bilan de la concertation avant de choisir le fuseau et d'engager des études de projet et les dossiers réglementaires le cas échéant.**

# Objet de la concertation publique

## Objet de la présente concertation

Le présent dossier de concertation porte sur la création d'une liaison entre la RD979 au Sud-Est de Meymac et les autres voies principales desservant la commune : RD30/ RD36/ RD36E/ RD979E3/ RD109.

Le principal objectif vise à contourner le centre bourg de Meymac. Ce contournement permettra de réduire le passage des poids lourds, et notamment des grumiers, dans le centre-ville de Meymac.

Ces flux proviennent principalement :

- du Nord et du Nord-Ouest de Meymac ;
- de la zone d'activités de Maubech à l'Est ;
- de la RD1089 et l'A89 qui constituent deux axes structurants du département, tous les deux situés au Sud de Meymac.

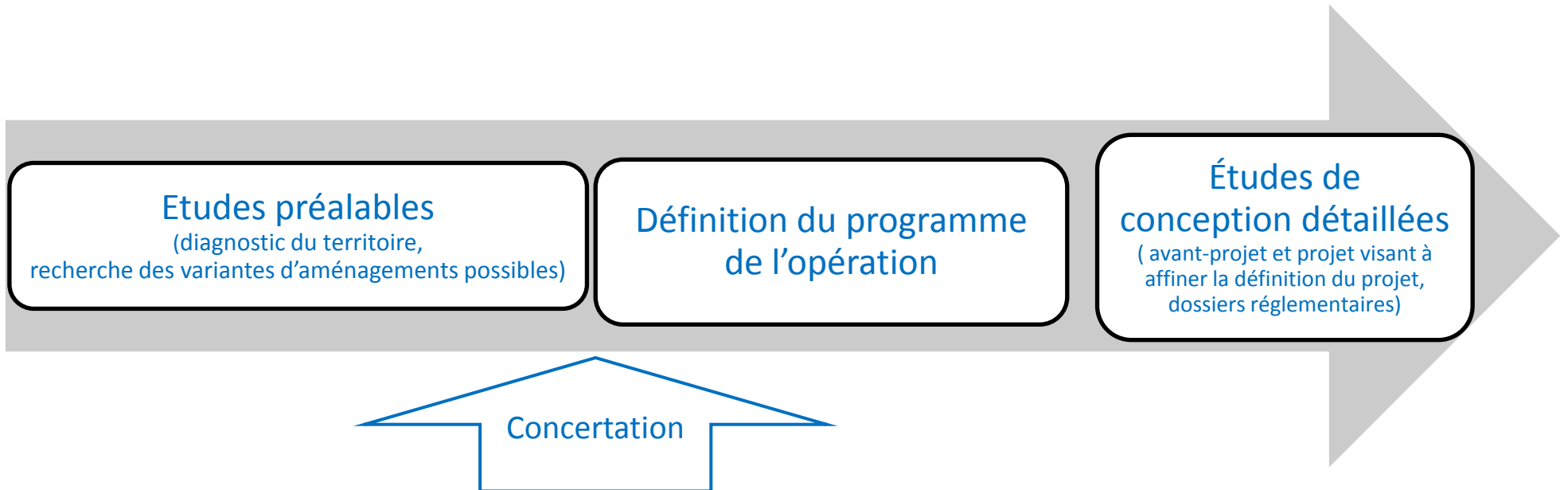
Les poids lourds en provenance ou à destination du Nord-Ouest auraient ainsi à terme un accès plus aisé à l'autoroute A89.

Le périmètre d'étude concerne uniquement la commune de Meymac dans le département de la Corrèze.

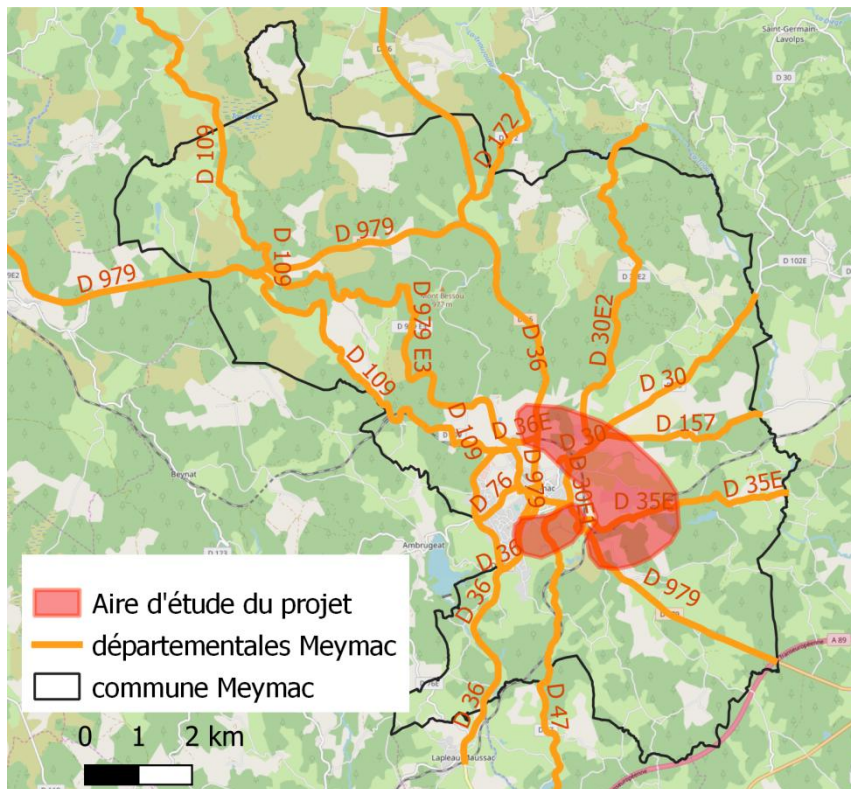
# Objet de la concertation publique

## Place de la concertation publique dans le processus de réalisation d'une opération routière

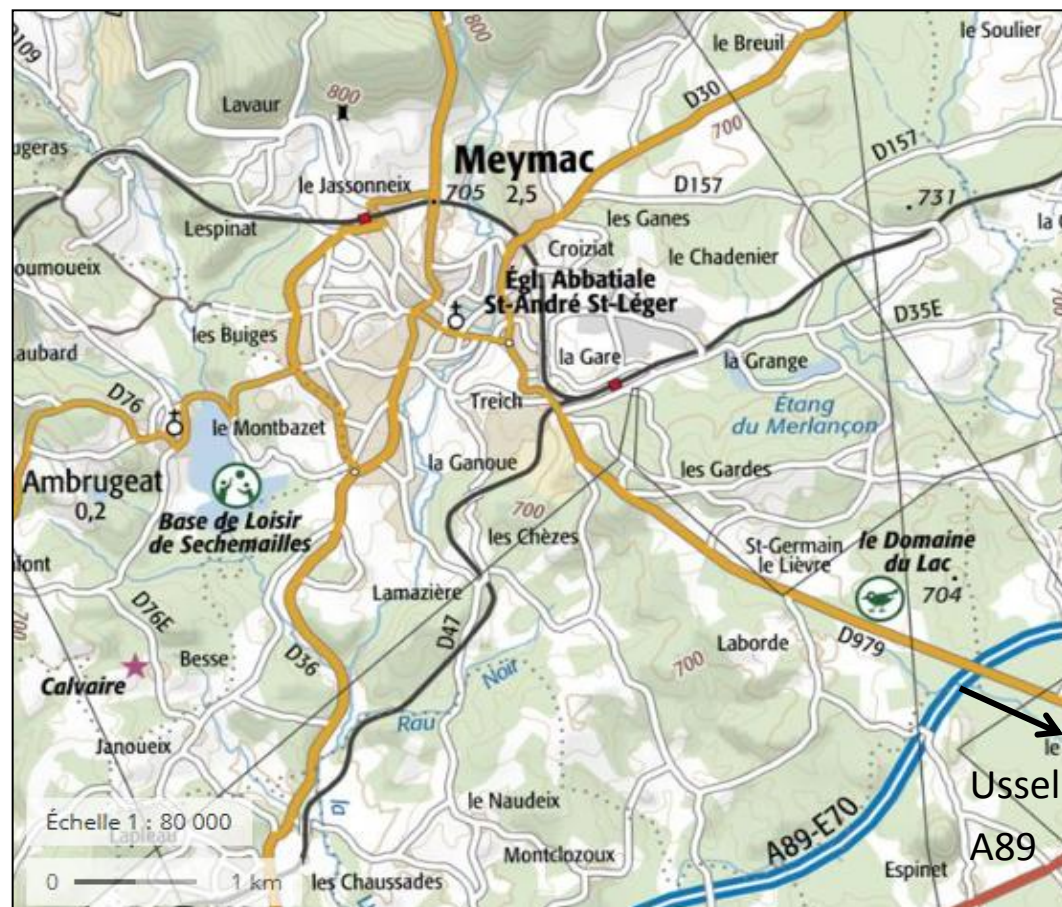
La réalisation d'une opération routière est un processus long et complexe comprenant différentes étapes, dont les études occupent une part importante.



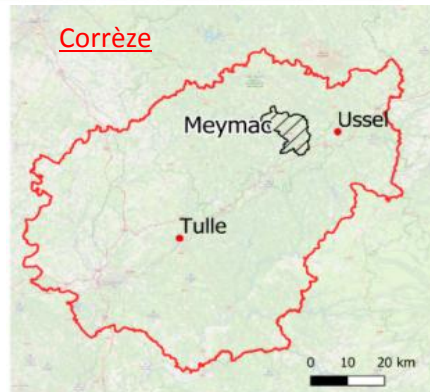
# Présentation de l'aire d'étude



↑ Plateau de Millevaches



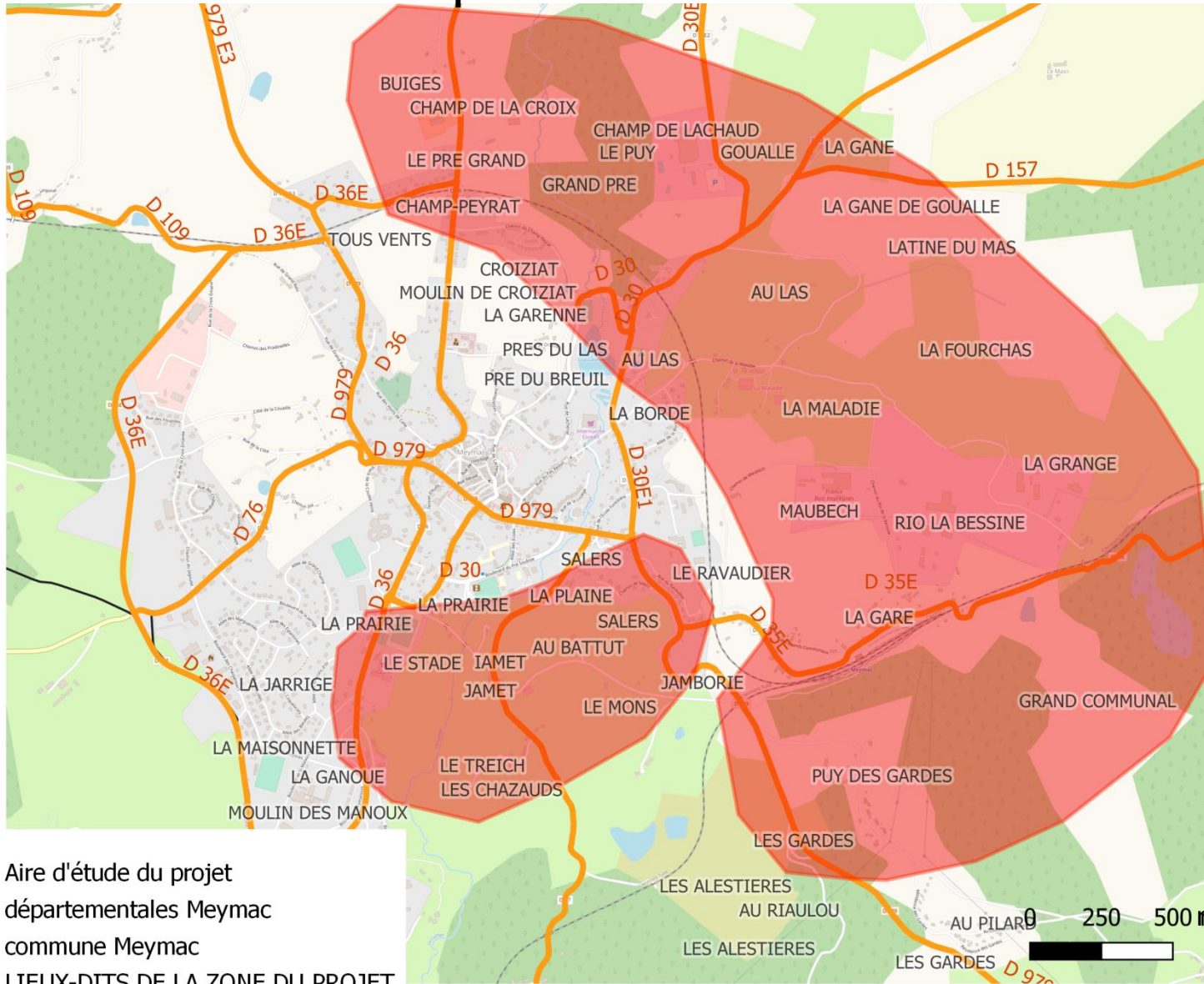
↓ Egletons





# Présentation de l'aire d'étude

Plateau de Millevaches ↑



L'aire d'étude se segmente en 2 secteurs:

Le secteur « Nord et Est » débute au niveau de la RD36 Nord, longe ensuite le vallon de la Fourchas. Il se poursuit ensuite au niveau de la ZI de Maubech, du lieu dit La Fourchas, pour arriver au niveau de la gare SNCF, et se termine au croisement avec la RD979.

La partie Sud de l'aire d'étude débute au niveau de la RD979 au Sud-Est de la ville, et se termine au niveau de la RD36 Sud.

- Aire d'étude du projet
- départementales Meymac
- commune Meymac
- LIEUX-DITS DE LA ZONE DU PROJET



Septembre 2019

Egletons

Ussel - A89

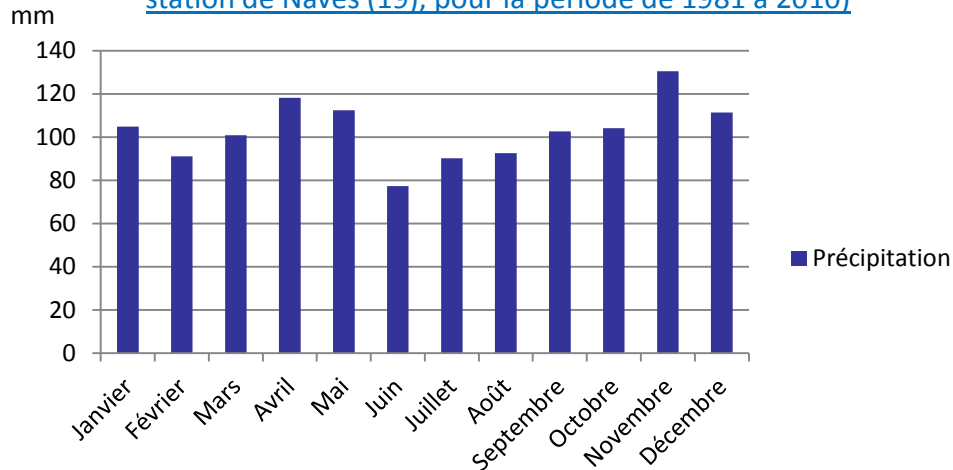
# Etat initial de l'environnement sur l'aire d'étude des différentes variantes du projet



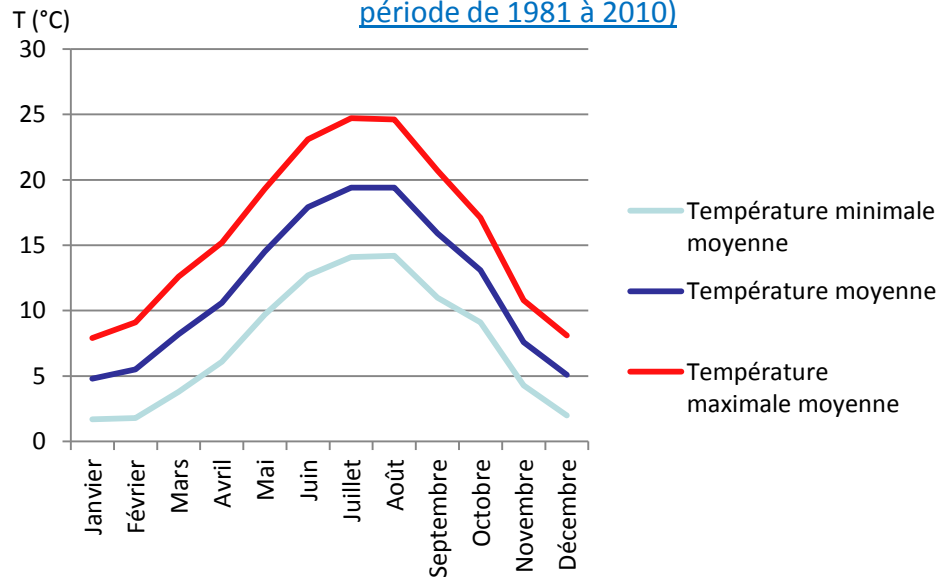
# Milieu physique

## Climat

Hauteur moyenne des précipitations (mesurée à la station de Naves (19), pour la période de 1981 à 2010)



Températures à Meymac (mesurées à la station de Naves, pour la période de 1981 à 2010)



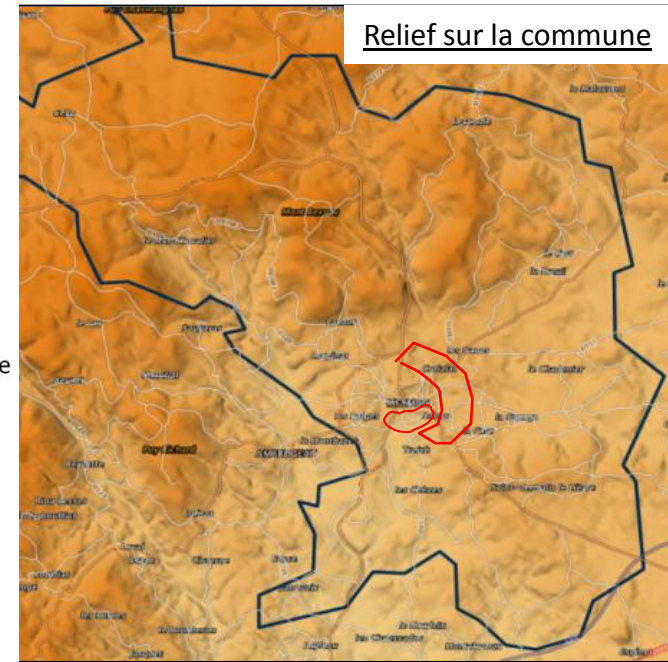
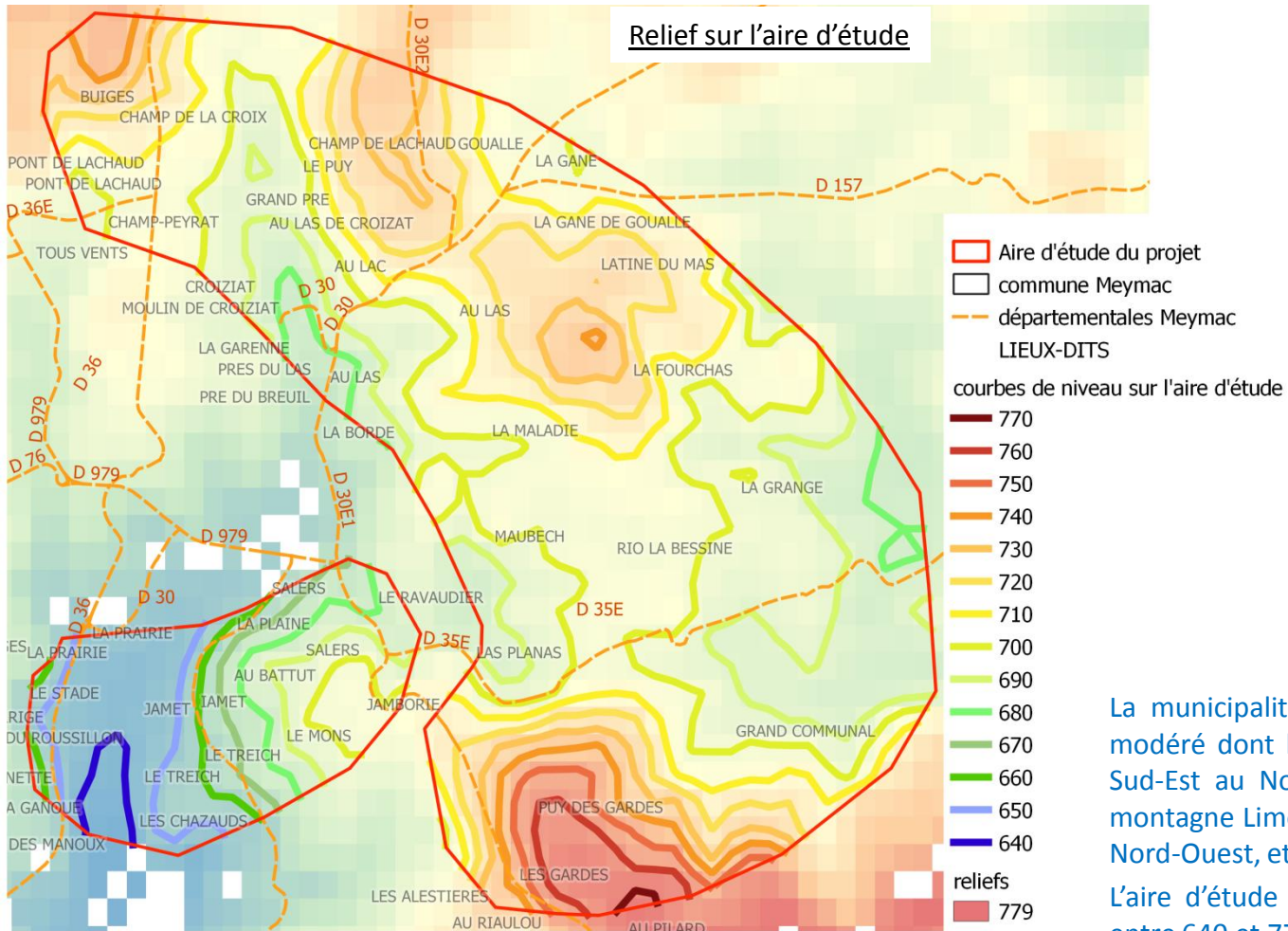
La Corrèze voit son altitude s'élever graduellement du bassin de Brive au plateau de Millevaches.

La région de Meymac présente un climat montagnard de type océanique, très humide et relativement froid.

Les données climatiques pour la période 1981-2010 montrent que le mois le plus sec est juin avec un cumul de 77,3 mm alors qu'en novembre les hauteurs atteignent 130 mm en moyenne.

Ce climat peut se révéler être une contrainte pour la gestion des eaux pluviales issues des routes, qui pourraient avoir une incidence sur les régimes d'écoulement des eaux superficielles et sur la viabilité hivernale, les routes étant susceptibles d'être verglacées ou enneigées.

# Milieu physique : Relief



La municipalité de Meymac se situe sur une zone de relief modéré dont l'altitude varie de 600 à plus de 850 mètres du Sud-Est au Nord-Ouest . C'est une région comprise entre la montagne Limousine (massif des Millevaches) qui la domine au Nord-Ouest, et la vallée de la Dordogne à l'Est.

L'aire d'étude couvre un secteur dont l'altitude est comprise entre 640 et 770 mètres.

Le relief est plus contraignant dans la partie Sud. Globalement, les versants ont de fortes pentes, obligeant les voies de circulation à former des courbes parfois prononcées (virages en épingle et enchaînements de courbes et contre-courbes) dès lors que l'on s'éloigne de la ligne de crête. Si ces fortes pentes sont recoupées transversalement par la voie à créer, des ouvrages d'art importants s'imposeront.

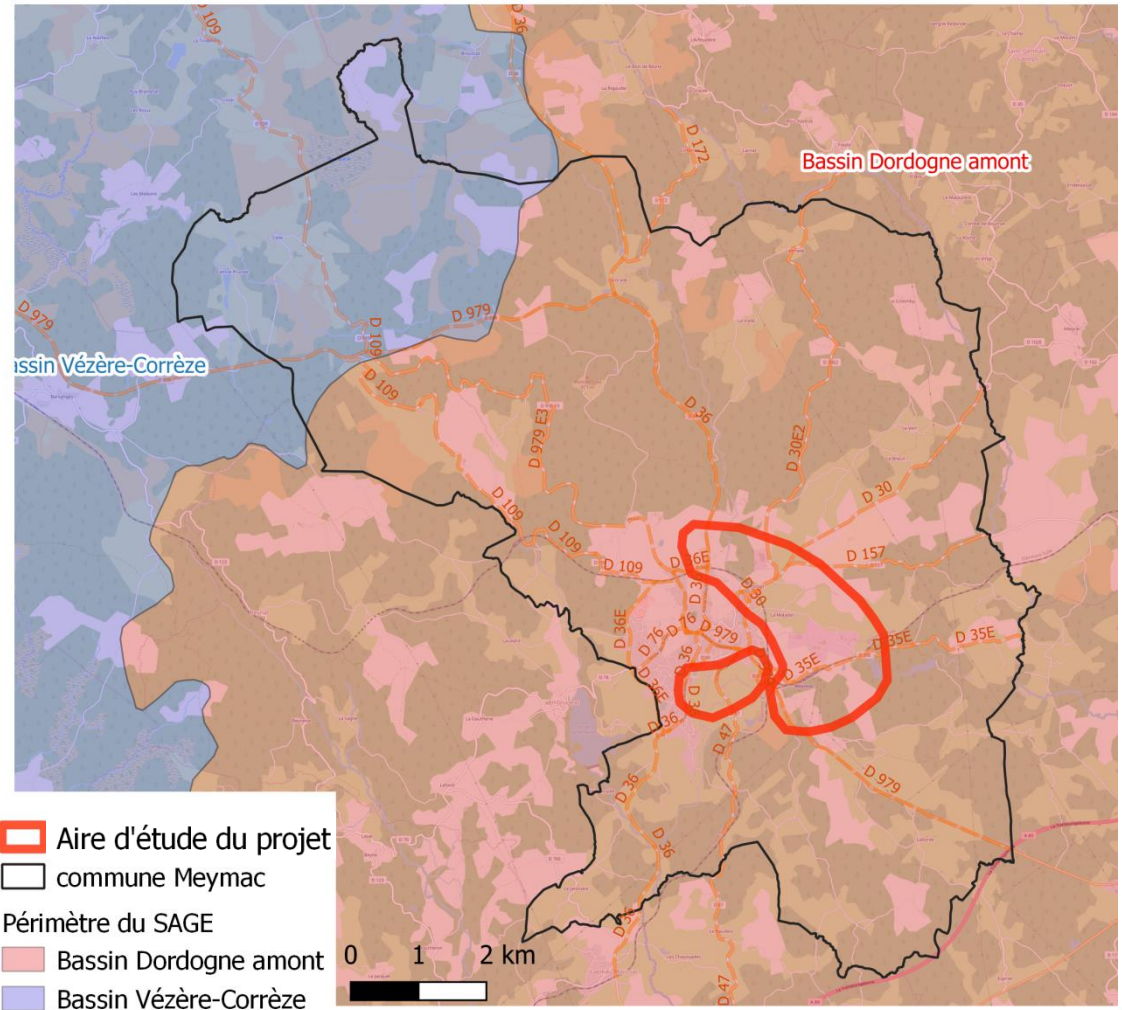
### Réseau hydrographique et morphologie des cours d'eau

Le Nord de la commune de Meymac est situé dans l'unité hydrographique « Bassin Vézère-Corrèze ».

Cependant, la majorité du territoire communal se situe dans l'unité hydrographique « Bassin Dordogne amont ».

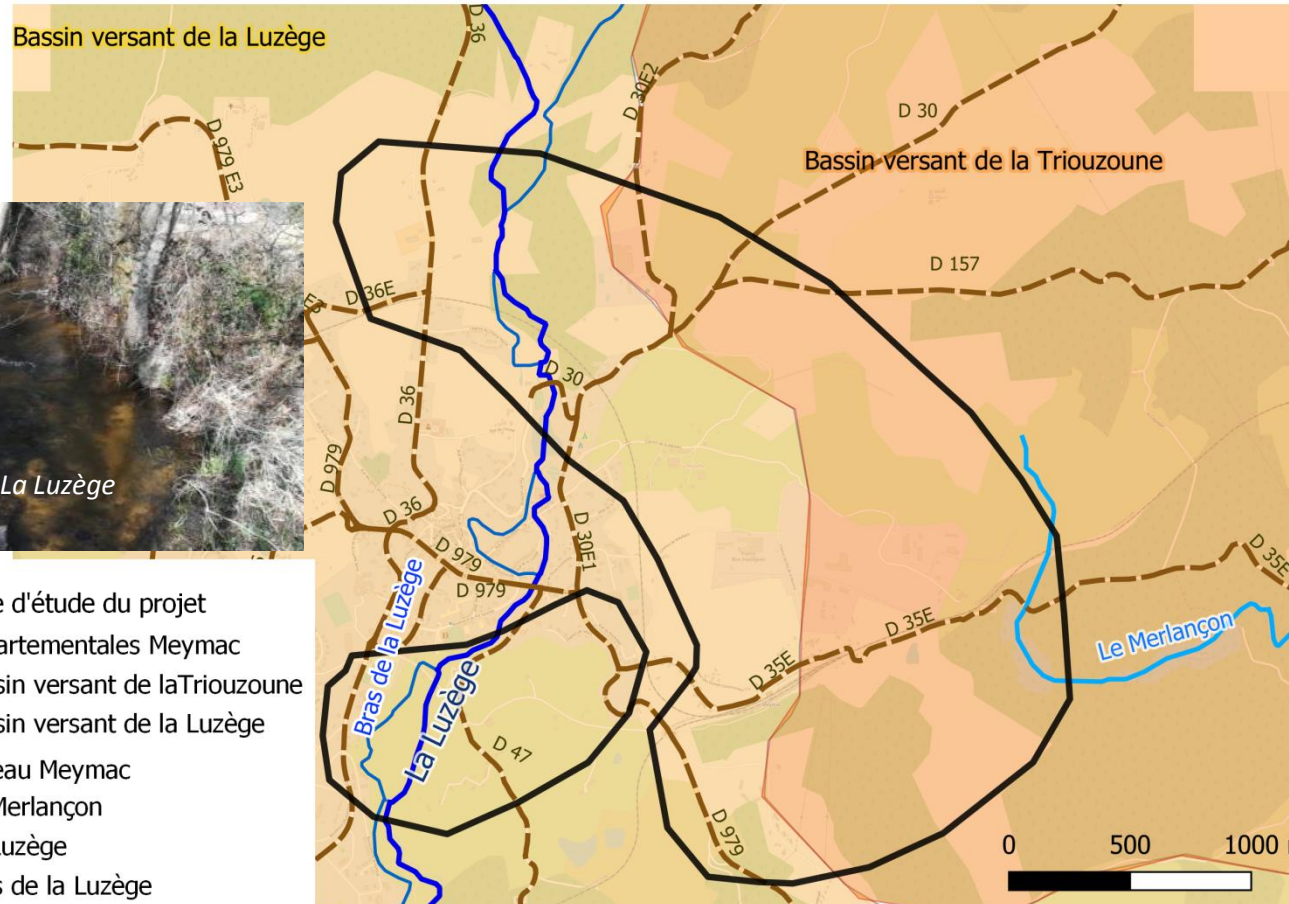
L'aire d'étude s'inscrit intégralement dans cette dernière.

Au sein de cette unité, l'aire d'étude est partagée entre les bassins versants de la Luzège et de la Triouzoune.



# Milieu physique

## Eau



La Luzège est traversé par le Nord et le Sud de l'aire d'étude. Elle prend sa source près de Meymac sur le plateau de Millevaches (910 m), et conflue avec la Dordogne à Laval-sur-Luzège. Au droit de l'aire d'étude, l'occupation des sols le long de la Luzège se compose à 2/3 de boisements.

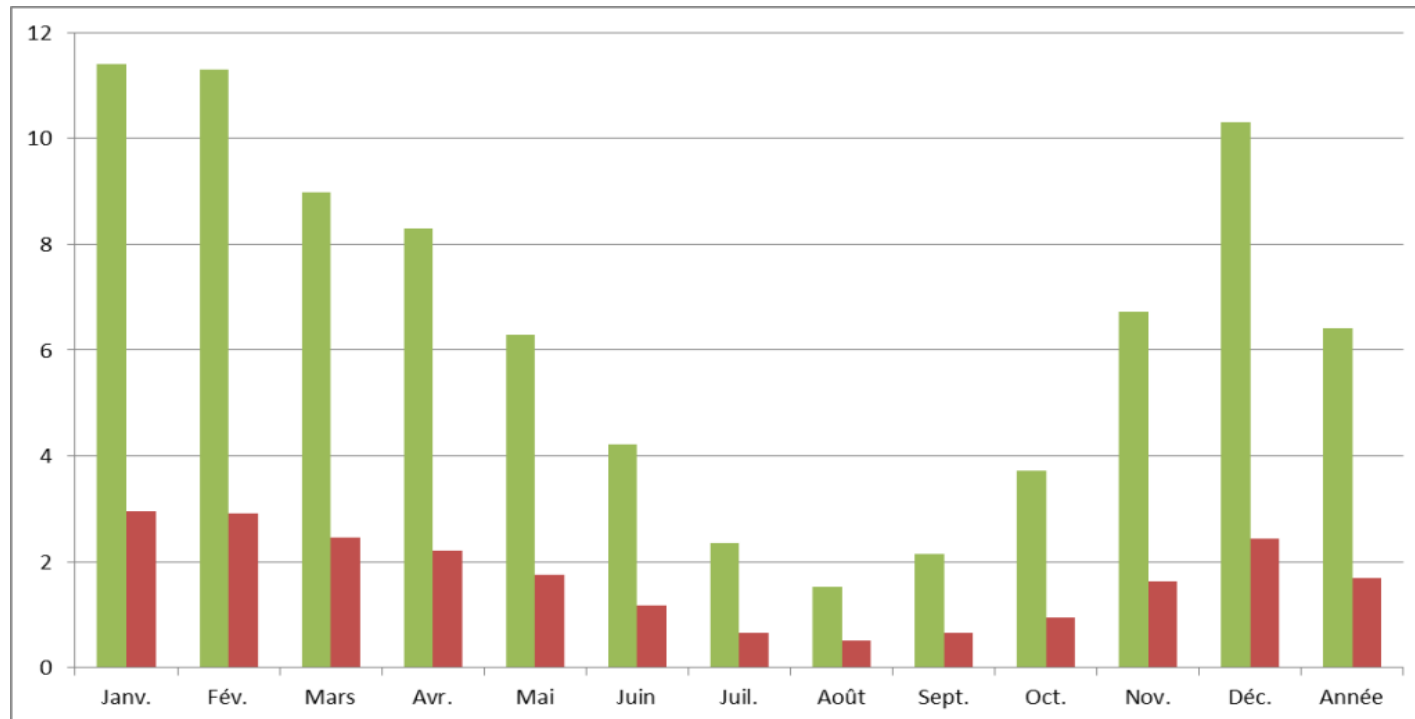
Cette petite rivière à courants faibles présente un cours sinueux dans les plaines, au Nord de la RD1089, puis torrentueux dans les gorges jusqu'à la retenue EDF de Saint-Pantaléon-de-Lapleau. La Luzège fait partie des quelques grands cours d'eau de la Haute-Corrèze dont la morphologie est encore très préservée. **L'enjeu est de protéger cette morphologie. Sa traversée par le projet nécessiterait un ouvrage hydraulique à définir selon les caractéristiques du cours d'eau au droit de l'ouvrage.**

La partie Est de l'aire d'étude est drainée par le ruisseau du Merlançon, affluent de la Triouzoune. La Triouzoune est un cours d'eau aux courants vifs et sinueux dans les plaines. Sa morphologie semble également assez préservée. Les points de ruptures sont relativement brutaux et caractérisés par des pentes rocheuses.

### Débit

Débits moyens mensuels de La Luzège (en vert) et de la Triouzoune (en rouge):

m<sup>3</sup>/secondes



La mesure du débit de la Luzège est suivie à Lamazière-Basse (Pont de Bouyges: code de la station de mesure P1154010). Les données sont calculées sur 54 ans (1961-2014)

La mesure du débit de la Triouzoune est suivie à Saint-Angel: code de la station de mesure P0924010). Les données sont calculées sur 59 ans (1961-2019)

Source : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

# Milieu physique

## Eau

### Qualité des eaux de surfaces (cours d'eau):

Objectifs d'atteinte du bon état fixés dans le SDAGE 2016-2021

Masse d'eau de surface	La Luzège (de sa source au confluent du Cheny)	La Triouzoune
Code	FRFR494	FRFR495
Objectif état écologique	Bon état 2027	Bon état 2015
Motivation du report	Matières azotées, Matières organiques et phosphorées, Métaux, Pesticides,	//
Objectif état chimique	Bon état 2015	Bon état 2015

### Qualité et quantité des eaux souterraines :

Masse d'eau souterraine		SOCLE BV Dordogne secteurs hydro p0-p1-p2
Etat chimique	Etat	Bon
	Délai pour atteindre l'objectif de bon état	2015
Etat quantitatif	Etat	Bon
	Délai pour atteindre l'objectif de bon état	2015

### Enjeux piscicoles :

Les eaux de la Luzège sont vives et oxygénées et l'espèce repère est la truite fario. Les eaux de ce tronçon accueillent les zones de fraie (pour reproduction), c'est donc ici que se fait le futur stock de truites à l'échelle du bassin versant. **La préservation de ces zones est donc la condition au bon état quantitatif de la population de truites.** On note une présence remarquable d'espèces piscicoles en voie de disparition (écrevisse patte blanche).

**Le ruisseau du Merlançon, la Luzège ainsi que le bras de la Luzège au droit de l'aire d'étude, ont une utilité écologique et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique les classe en « corridor écologique aquatique » et « milieu support de la sous trame aquatique ».**

Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les objectifs globaux (écologiques et chimiques) de bon état des masses d'eau de la Luzège sont atteints. En revanche, en s'intéressant uniquement à l'état écologique de la Luzège, il est classé moyen et l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2027.

Concernant la Triouzoune, en dehors de l'état écologique et chimique, la qualité physico-chimique semble très satisfaisante (hormis un impact thermique sur le ruisseau du Merlançon en aval des étangs du Merlançon).

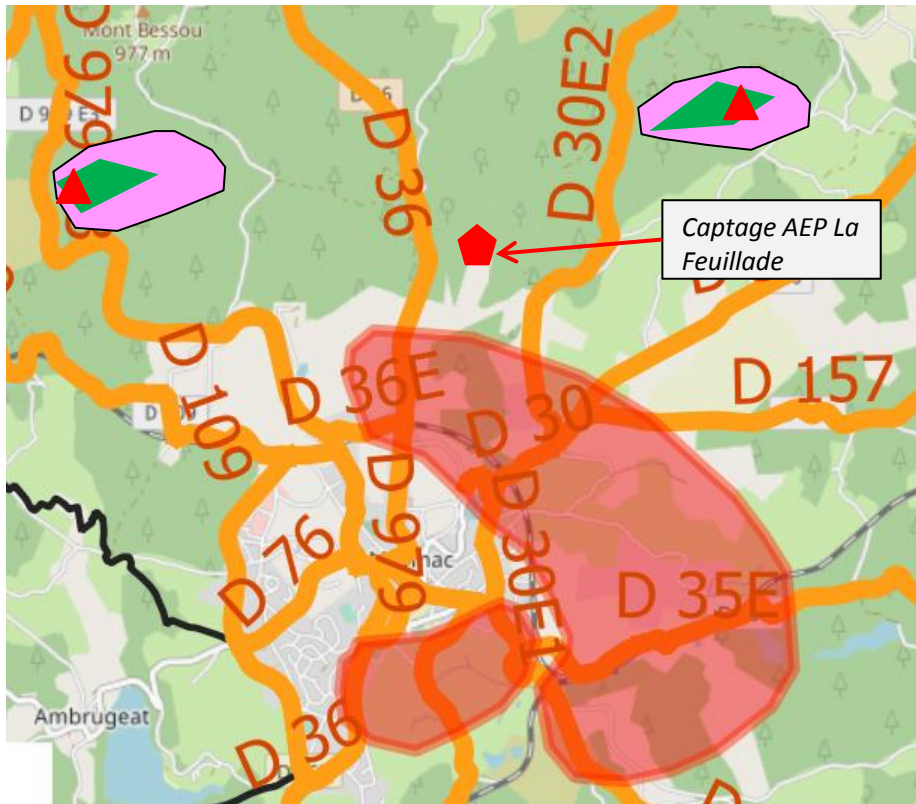
**Le projet ne devra pas impacter la qualité des eaux, ce qui impose la mise en place de dispositifs de gestion et de traitement des eaux pluviales permettant de respecter la qualité des eaux le cas échéant (à adapter selon la nature et le flux de véhicules).**

La grande majorité de la commune de Meymac (aire d'étude comprise) se situe sur la masse d'eau souterraine désignée « Socle Bassin Versant Dordogne secteurs hydro p0-p1-p2 ». **En termes de qualité et de quantité, l'enjeu est de préserver le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines.**



# Milieu physique

## Eau



- ▲ Captage d'eau souterraine actif
- ◆ Prise d'eau superficielle
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiate et rapproché
- Routes départementales
- Aire d'étude du projet
- Commune de Meymac

L'usage de la ressource en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable implique de préserver la qualité des eaux rejetées au milieu. L'aire d'étude ne se situe pas dans une zone de captage à vocation d'alimentation en eau potable.

La pêche est assez pratiquée dans le secteur, par contre il n'y a aucune activité nautique recensée sur la zone d'étude et à ses abords.

En termes de perturbation et d'obstacles, il n'y a pas de grand barrages sur les cours d'eau concernés. Par contre, une pression notable est exercée par les surfaces imperméabilisées en forte augmentation (due à l'accroissement de surface en résineux et des zones urbanisées à Meymac).

Les plans d'eau du Merlançon présentent 3 digues.

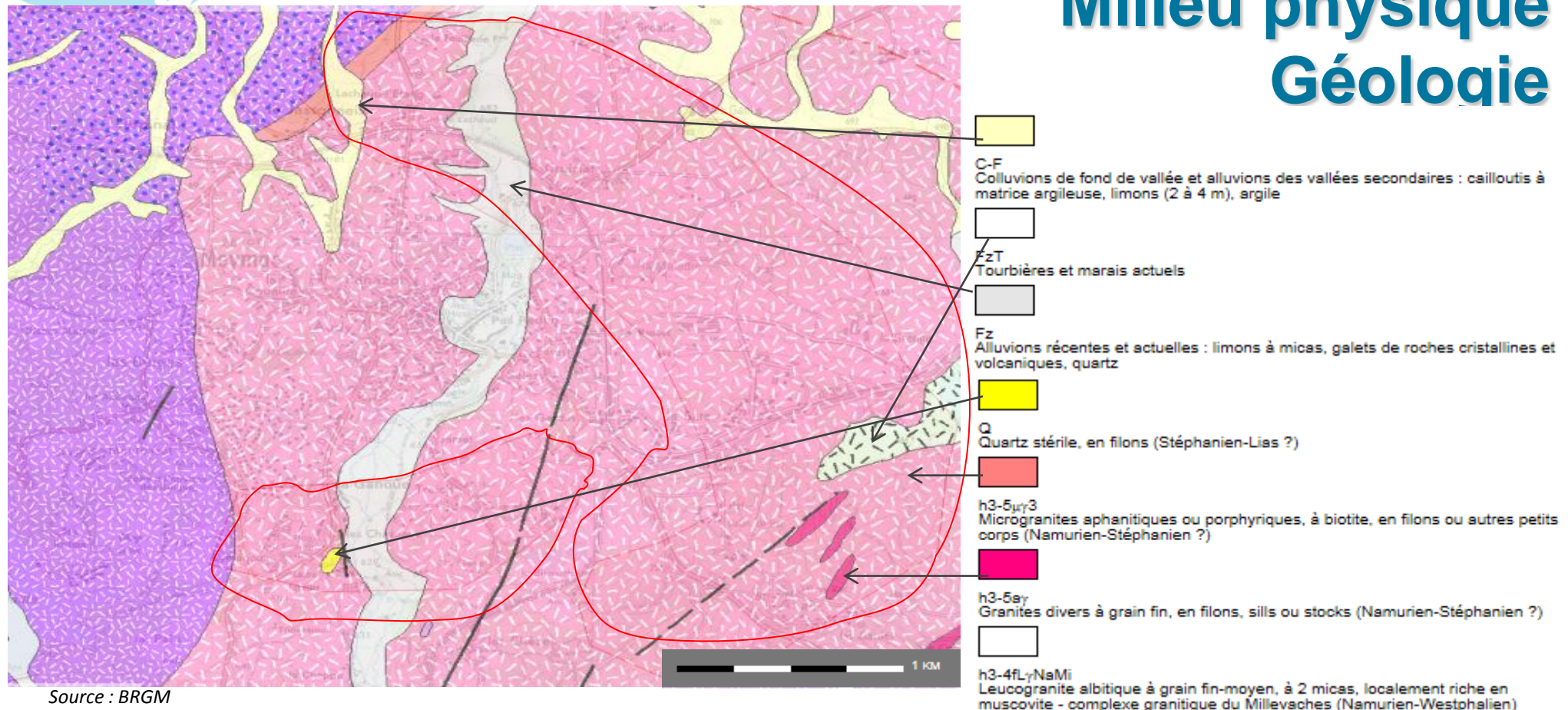
Sur la Luzège, le franchissement par les poissons est perturbé par des seuils.

Des actions pour rétablir la libre circulation des poissons doivent être mises en œuvre (effacement des seuils et création de passes à poissons). Les aménagements réalisés par l'AAPPMA de Meymac sur la Luzège ont montré toute leur efficacité, améliorant quantitativement le peuplement piscicole.

On notera l'existence d'une station de traitement des eaux usées au sud de la commune (lieu dit de la Chepe) en dehors de l'aire d'étude.

**Les principaux usages recensés sur les milieux aquatiques sont liés à la pratique de la pêche.**

# Milieu physique Géologie



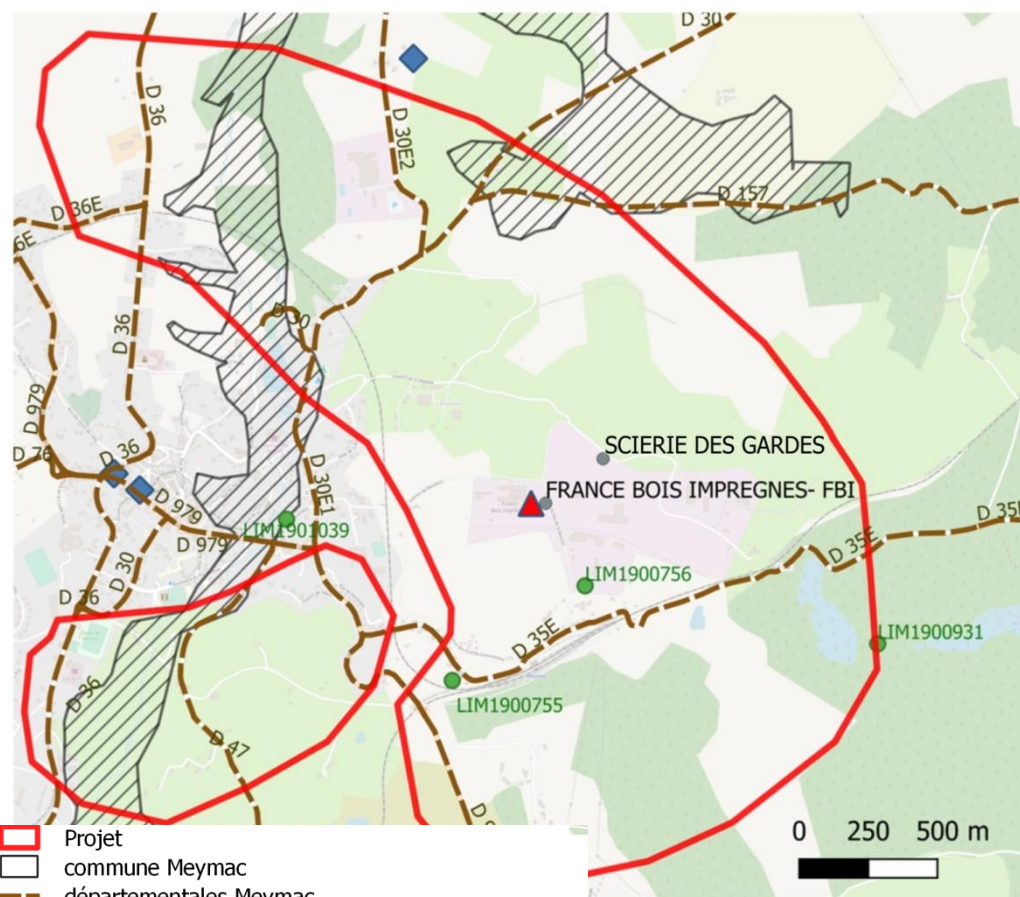
La région de Millevaches fait partie d'un socle cristallin essentiellement constitué de granites. Ce massif présente d'une façon générale des arènes de surface plus ou moins évoluées, avec une résistance variable à l'érosion, d'où la présence de dômes qui correspondent aux noyaux les plus durs.

La zone d'étude se situe principalement sur des microgranites porphyroïdes souvent altérés sur une épaisseur importante :

- Les granite porphyroïde à tourmaline riche en microcline, myrmékites, pegmatites et aplites. On retrouve cette formation dans la partie Nord de la zone d'étude.
- Le granite de Meymac est un granite intrusif dans la série métamorphique de la moyenne Dordogne ainsi que dans le granite d'Ussel. On retrouve cette formation dans la partie Nord-Est et Est de la zone d'étude.

**Les éventuels travaux de terrassements en masse pourront nécessiter des techniques lourdes du fait de la nature des roches.**

# Risques naturels et technologiques



- Projet
- commune Meymac
- départementales Meymac
- Risques
  - Mouvement de terrain : effondrement
  - cavités souterraines
  - Anciens site industriel Basias et activités de service
  - Sites ICPE
  - Sites pollués Basol
  - Risques faible de retrait/gonflement d'argile

## Risques naturels :

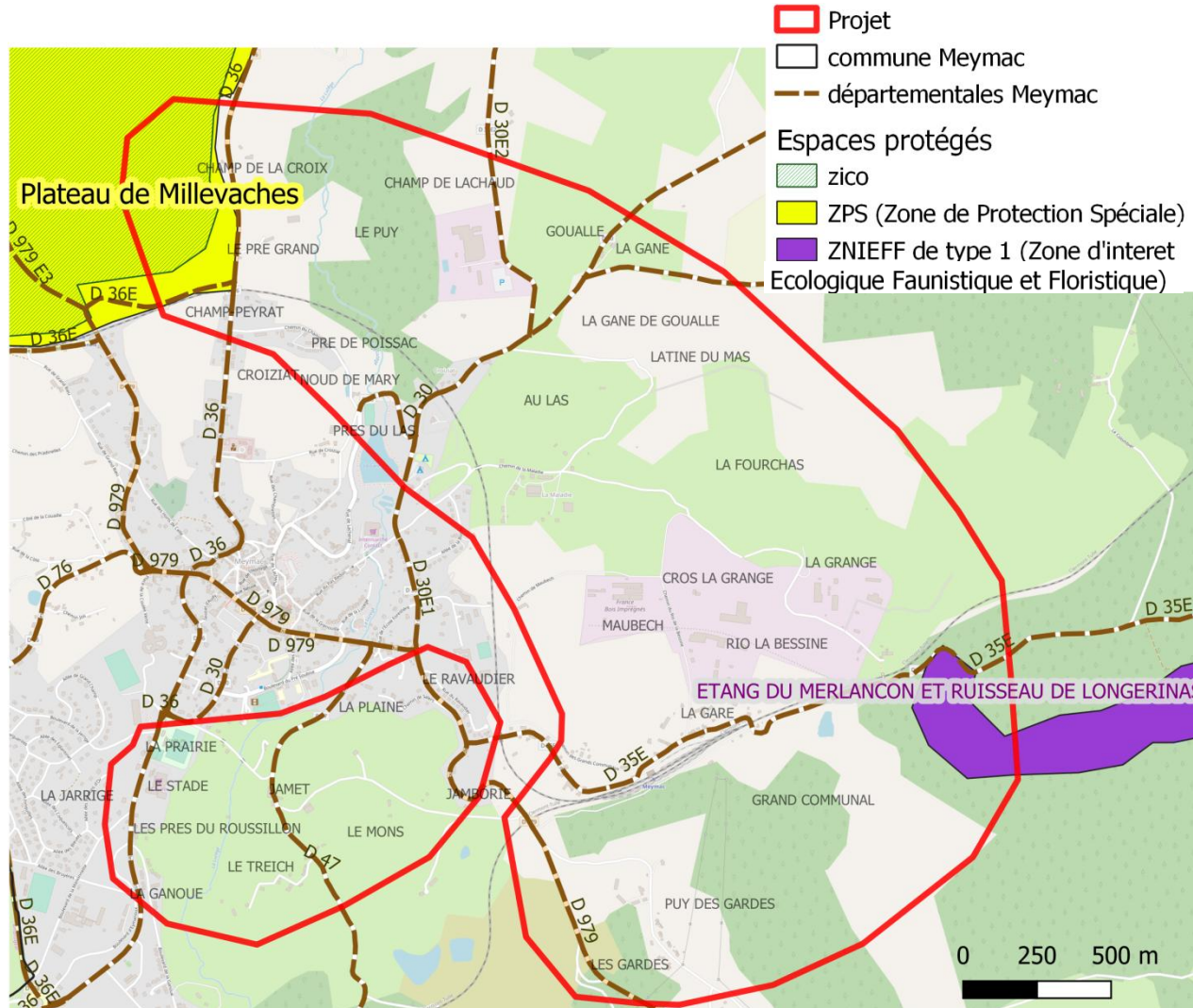
- Les aléas liés aux retrait/gonflement d'argile sont faibles le long de la Luzège. Ces risques peuvent influencer sur les techniques constructives des ouvrages.
- Il y a un risque d'effondrement au Sud (hors de l'aire d'étude).
- Le risque sismique est très faible sur la commune (classé en niveau 2 selon la nouvelle nomenclature).
- Risques d'inondation : Meymac n'est pas recensée comme commune à aléas inondation. Elle n'est pas soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRN), ne dispose pas d'un DICRIM (document d'information), mais est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**Les risques technologiques** ont une origine anthropique. En France, toute activité ou stockage générant des risques pour l'environnement est concernée par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans l'aire d'étude se trouvent 2 sites classés ICPE dans la zone industrielle de Maubech : un site pollué (recensé Basol), et un ancien site industriel (recensé Basias). Le transport de matières dangereuses concerne une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques) longeant l'autoroute et en dehors de l'aire d'étude.

**Meymac n'est concerné par aucun risque majeur, inondation , technologique, barrage, ou mouvement de terrain (dossier départemental des risques majeurs, 2018).**

# Milieu naturel

## périmètres d'inventaires et de protection du milieu



### Contexte écologique diversifié et préservé

Meymac est une commune porte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, et la commune fait partie d'une **réserve de biosphère** (FR6400011). L'aire d'étude comporte plusieurs périmètres d'inventaires et de protection :

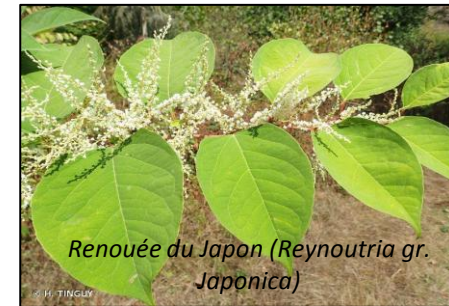
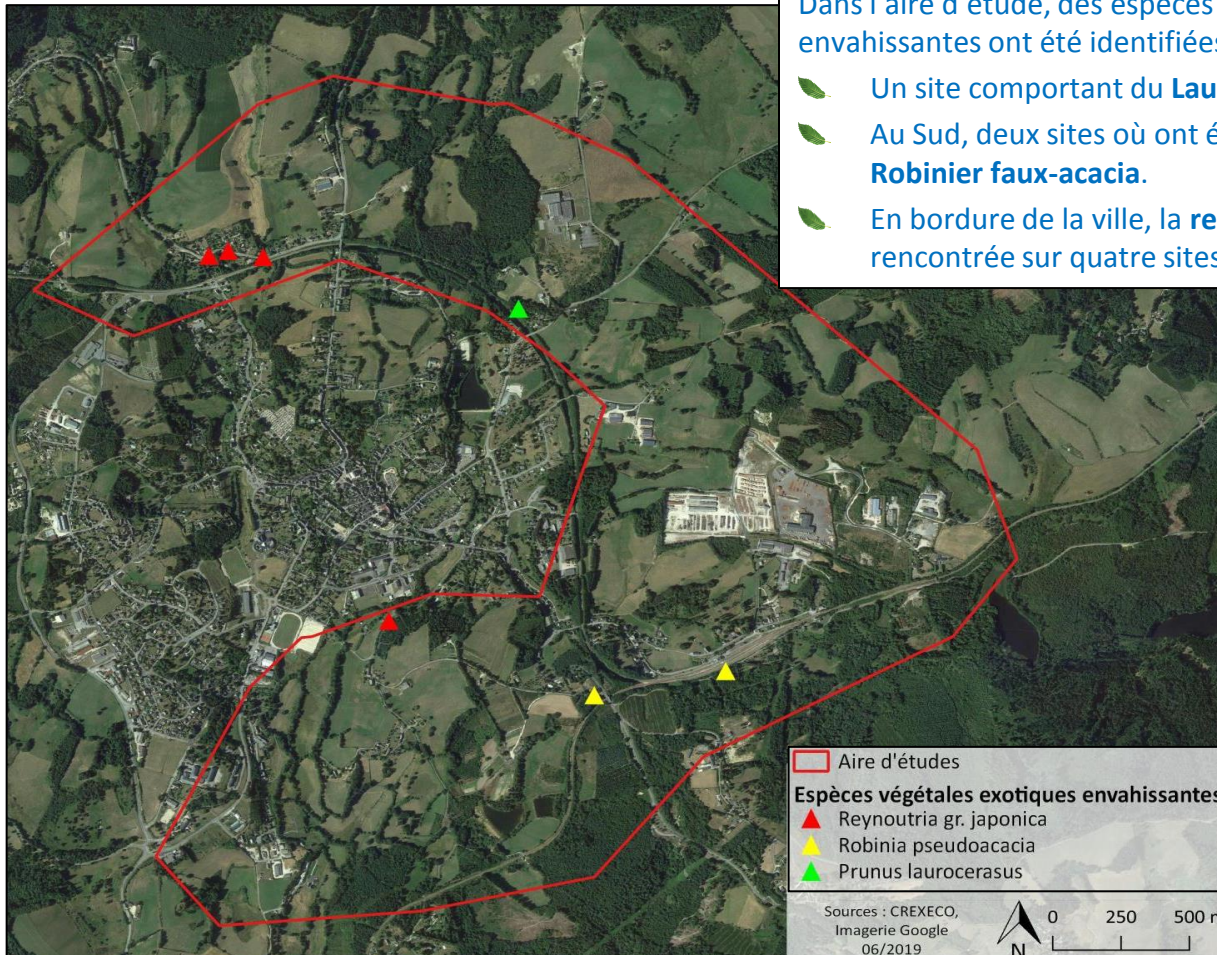
- 2 sites Natura 2000 au Nord de la commune : la ZPS (zone de protection spéciale) « *plateau de Millevaches* » (code FR 7412003), au Nord Ouest de l'aire d'étude. correspondant à l'ancienne ZICO (Zones Importantes pour la conservation des Oiseaux)
- 6 ZNIEFF (Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique) dont l'Etang du Merlançon et ruisseau de Longerinas dans la partie Est de l'aire d'étude du projet (code: 740120062)

Les zonages écologiques ne constituent pas une contrainte majeure.

# Milieu naturel

## Inventaires effectués

### Espèces végétales exotiques envahissantes



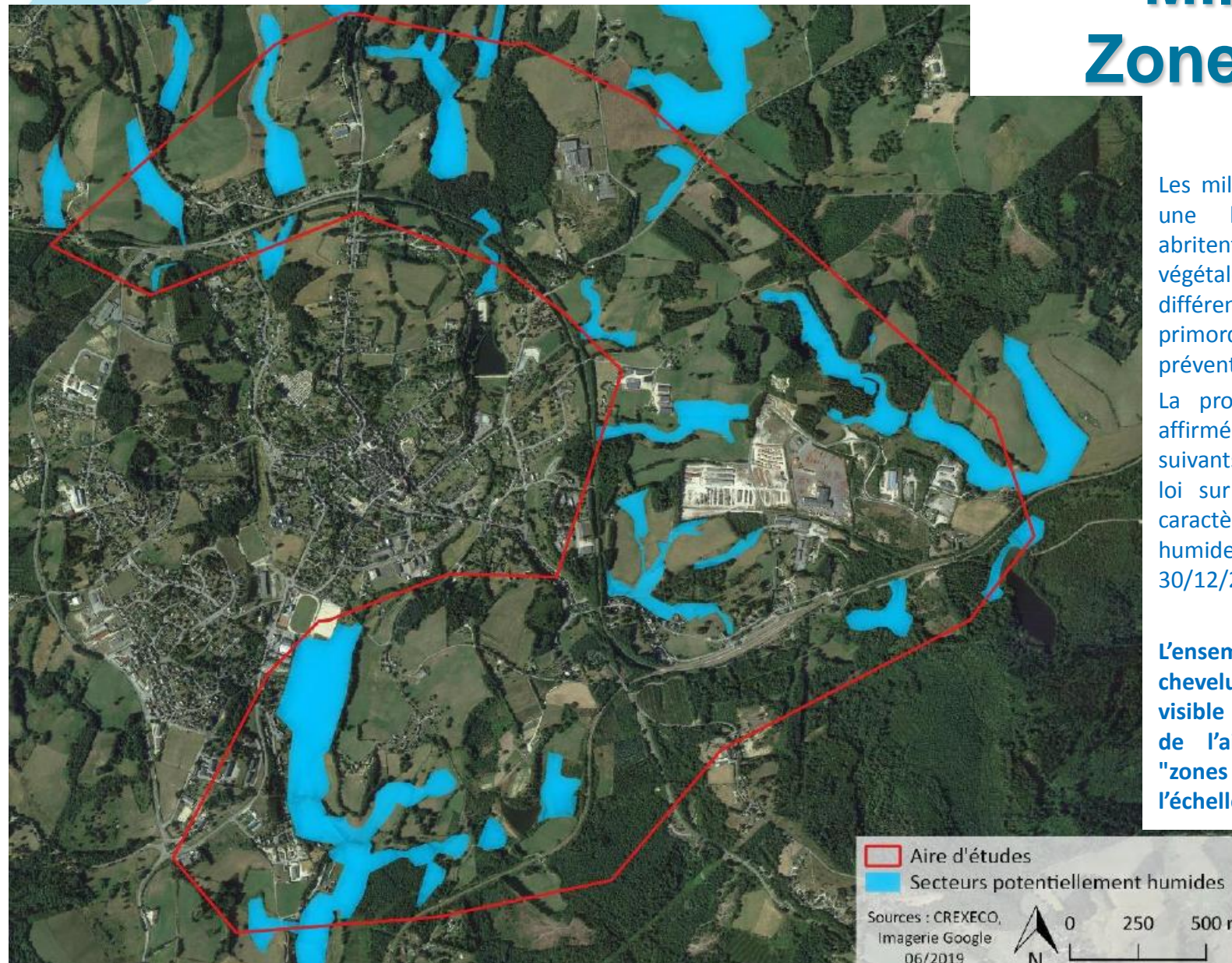
# Milieu naturel

## Zones humides

Les milieux humides se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle, ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de l'eau et la prévention des crues.

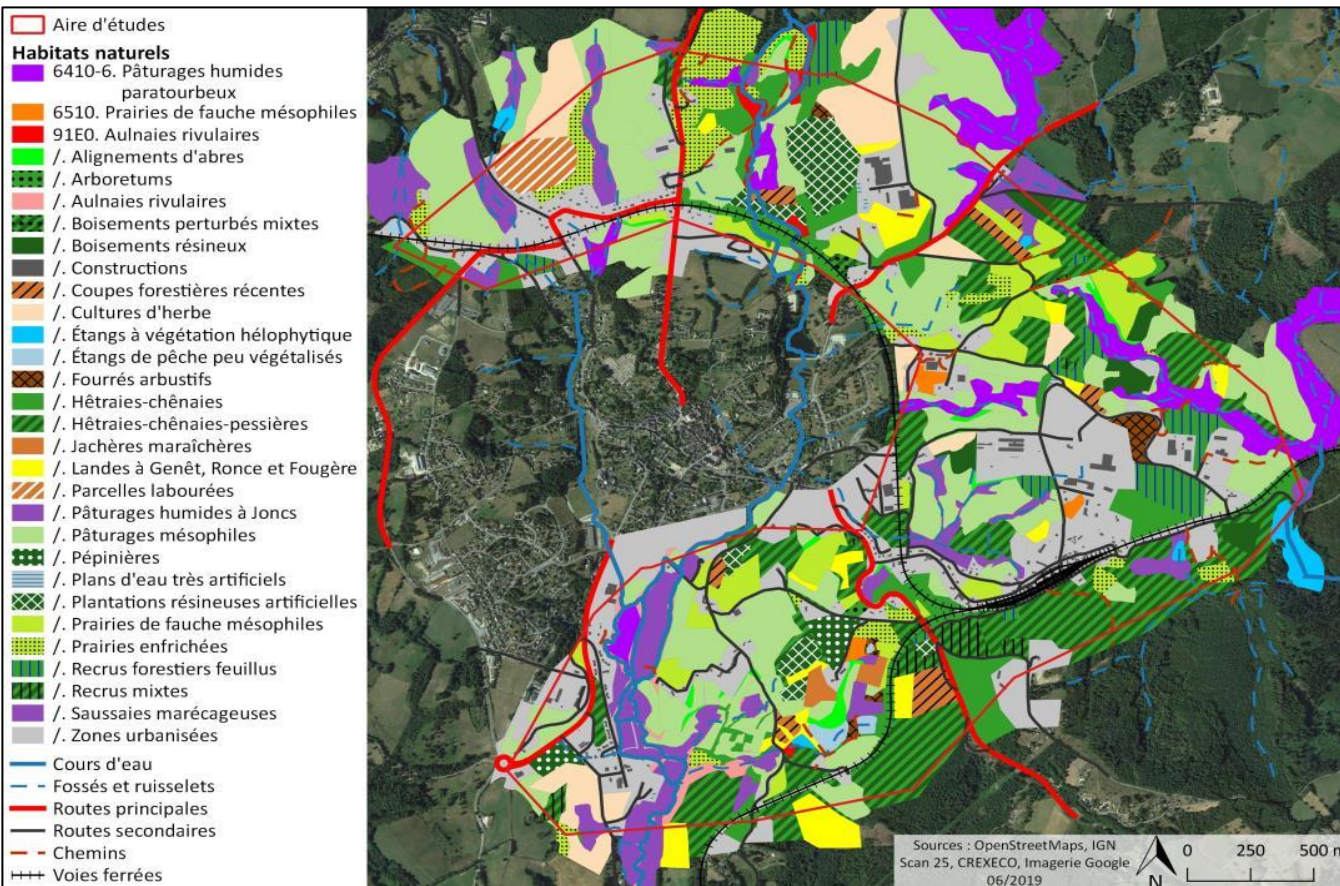
La protection des zones humides est affirmée par les articles L.211-1 et suivants du code de l'environnement. La loi sur l'eau réaffirme à juste titre le caractère d'intérêt général des zones humides et de leur protection (loi 30/12/2006).

L'ensemble de l'aire d'étude présente un chevelu hydrographique très important, visible principalement au Nord et au Sud de l'aire d'étude. La problématique "zones humides" est donc primordiale à l'échelle du projet.



# Milieu naturel

## Habitats naturels

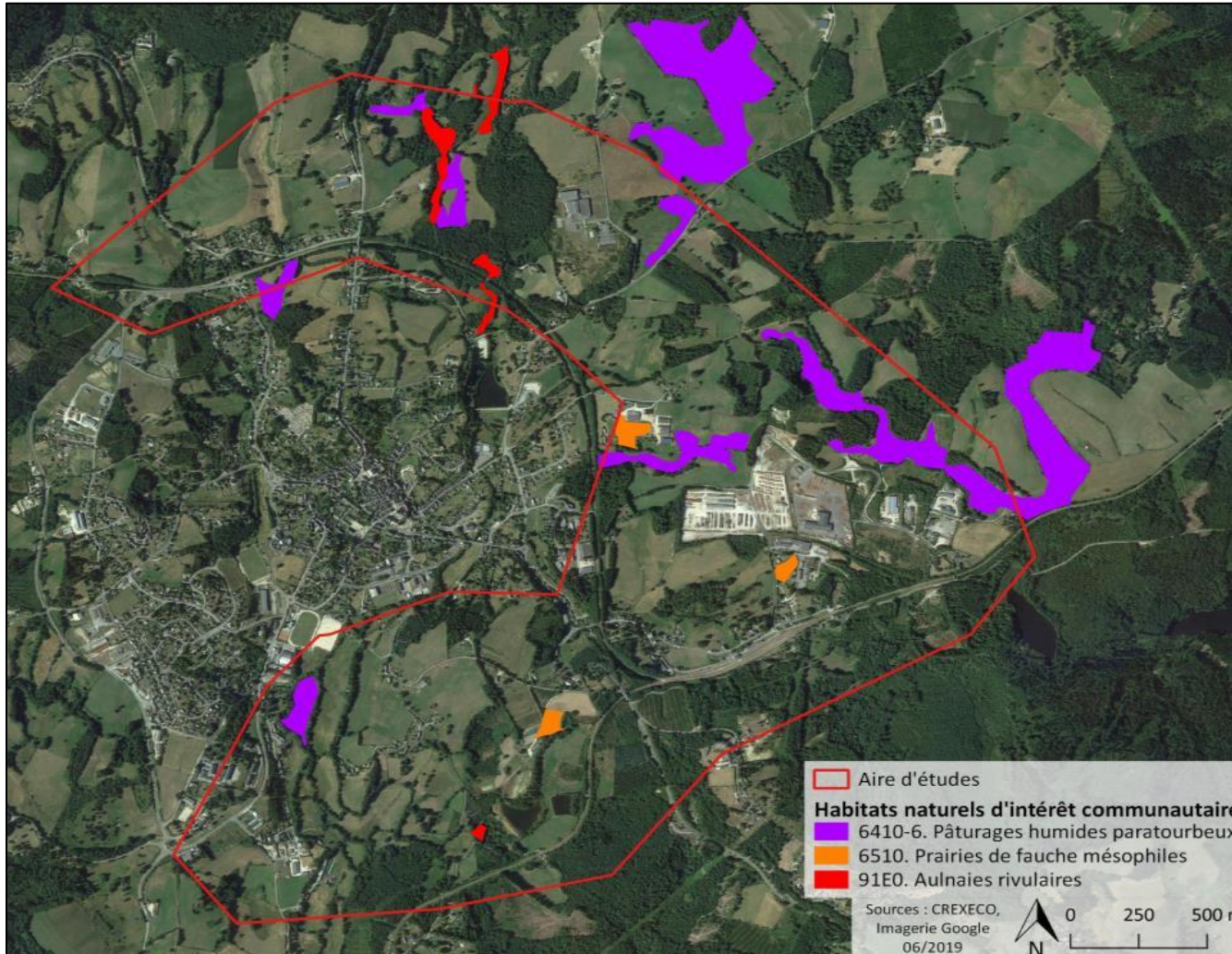


- Les bordures Est et Sud-Est de l'aire d'étude se composent surtout de milieux boisés : hêtraies-chênaies-pessières et zones de recrus forestiers feuillus.
- Au Nord, les **boiselements** sont parfois des plantations résineuses artificielles, globalement d'enjeu écologique faible à modéré, voire très faible pour les plantations artificielles résineuses.
- Principalement au Nord, au Sud et en bordure Ouest de l'aire d'étude, se trouvent les **zones de pâturages et prairies** : pâturages mésophiles, pâturages humides, prairies de fauche mésophiles. L'enjeu écologique est plus important. Au Nord se trouve également une zone de prairies enfrichées.
- Des **landes** à Genêt, Ronce et Fougère sont assez dispersées.
- Enfin, au centre de l'aire d'étude se trouve une **zone urbanisée** correspondant à la zone industrielle.

L'aire d'étude est constituée d'une mosaïque d'habitats et donc de nombreuses zones frontalières entre ces habitats. Ces zones sont caractéristiques de grandes richesses écologiques, car elles favorisent les échanges entre milieux.

# Milieu naturel

## Habitats d'intérêt communautaire



Parmi les habitats naturels recensés, 3 sont d'intérêt communautaire : ces habitats à fort enjeux correspondent à des milieux humides ou moyennement humides.

- **Pâturages humides paratourbeux**, avec des potentialités d'espèces végétales patrimoniales (notamment de *droséra*, une plante insectivore).



- **Aulnaies rivulaires**, le long de la plupart des cours d'eau.
- **Prairies de fauche mésophiles** (beaucoup plus fleuries que les prairies mésophiles semées, elles sont favorables à la biodiversité).

Quelques habitats notables en termes de biodiversité ont été recensés en première approche, principalement en zones humides.



# Milieu naturel

## Avifaune

Parmi les espèces nicheuses recensées, 41 sont patrimoniales.

### Espèces des boisements et bosquets :

**7 espèces de rapaces diurnes** : Milans noir et royal, Bondrée apivore, Faucon hobereau

Mais aussi : Pics, Pigeon colombin et quelques **passereaux** (Bouvreuil pivoine, Mésange boréale, Roitelet huppé...).

### Espèces des étangs et cours d'eau :

### Espèces des milieux ouverts pourvus de haies ou les prairies et pâturages :

Alouette lulu, Bruants, Pies-grièches, Pipit farlouze, Tarier des prés, Tourterelle des bois...



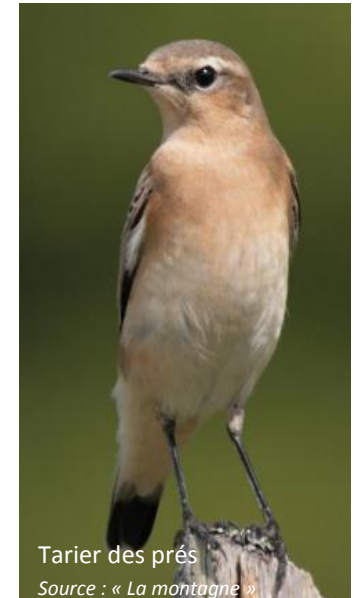
Milan noir  
Source : faune-auvergne



Roitelet huppé  
Source : oiseaux.net



Cincle plongeur  
Source : Micka Alves



Tarier des prés  
Source : « La montagne »



Pipit farlouze  
Source : « La Montagne »

Inévitablement, une nouvelle infrastructure routière impactera un nombre conséquent de couples, en raison du grand nombre d'espèces patrimoniales d'oiseaux et de leur répartition dans pratiquement tous les grands types d'habitats de l'aire d'inventaires.

Les espèces présentant les plus grands enjeux devront faire l'objet d'une attention particulière.

Idéalement, le tracé devrait idéalement être le plus court possible en limitant la destruction des haies, vieux arbres et zones humides.

# Milieu naturel

## Autre faune

### 🌿 **Mammifères** : 5 espèces protégées :

Le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux (fréquentent certainement l'ensemble de l'aire d'étude).

Le Chat forestier (cantonné aux boisements, la partie sud de l'aire d'étude apparaît plus favorable).

La Loutre fréquente la Luzège et probablement certains affluents.

Le Campagnol amphibie pourrait fréquenter certaines zones humides et petits cours d'eau.

### 🌿 **Amphibiens**

8 espèces sont mentionnées sur la commune de Meymac (source Faune Limousin), dont le Crapaud épineux, Grenouille rousse (au niveau de certains étangs et dans les zones humides riveraines des cours d'eau), Triton, Salamandre, Grenouille rousse... (présence de dépressions inondables).

### 🌿 **Reptiles**

9 espèces sont mentionnées sur la commune de Meymac (source Faune Limousin), dont 2 sont menacées ou quasi menacées : la Vipère péliade (plutôt inféodées aux milieux frais et humides) et le Lézard des souches.

### 🌿 **Invertébrés** : sur la commune de Meymac, le cortège entomologique est diversifié :

50 espèces de papillons de jour

36 espèces d'odonates

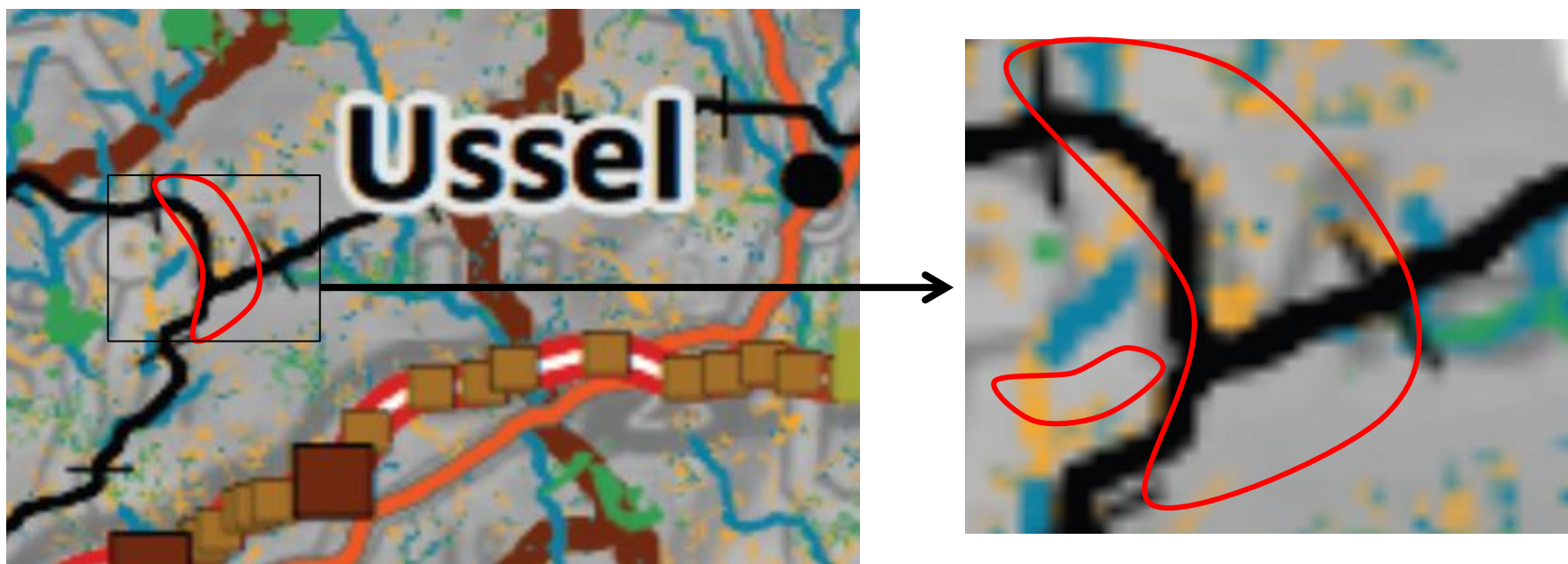
39 espèces d'orthoptères.

Parmi ces groupes, on note une seule espèce protégée : l'Agrion de mercure qui fréquente les sources et petits ruisselets. La présence du Damier de la Succise, voire de l'Azuré des mouillères, papillons protégés typiques des prairies humides para-tourbeuses, reste possible.

# Milieu naturel

## Continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue

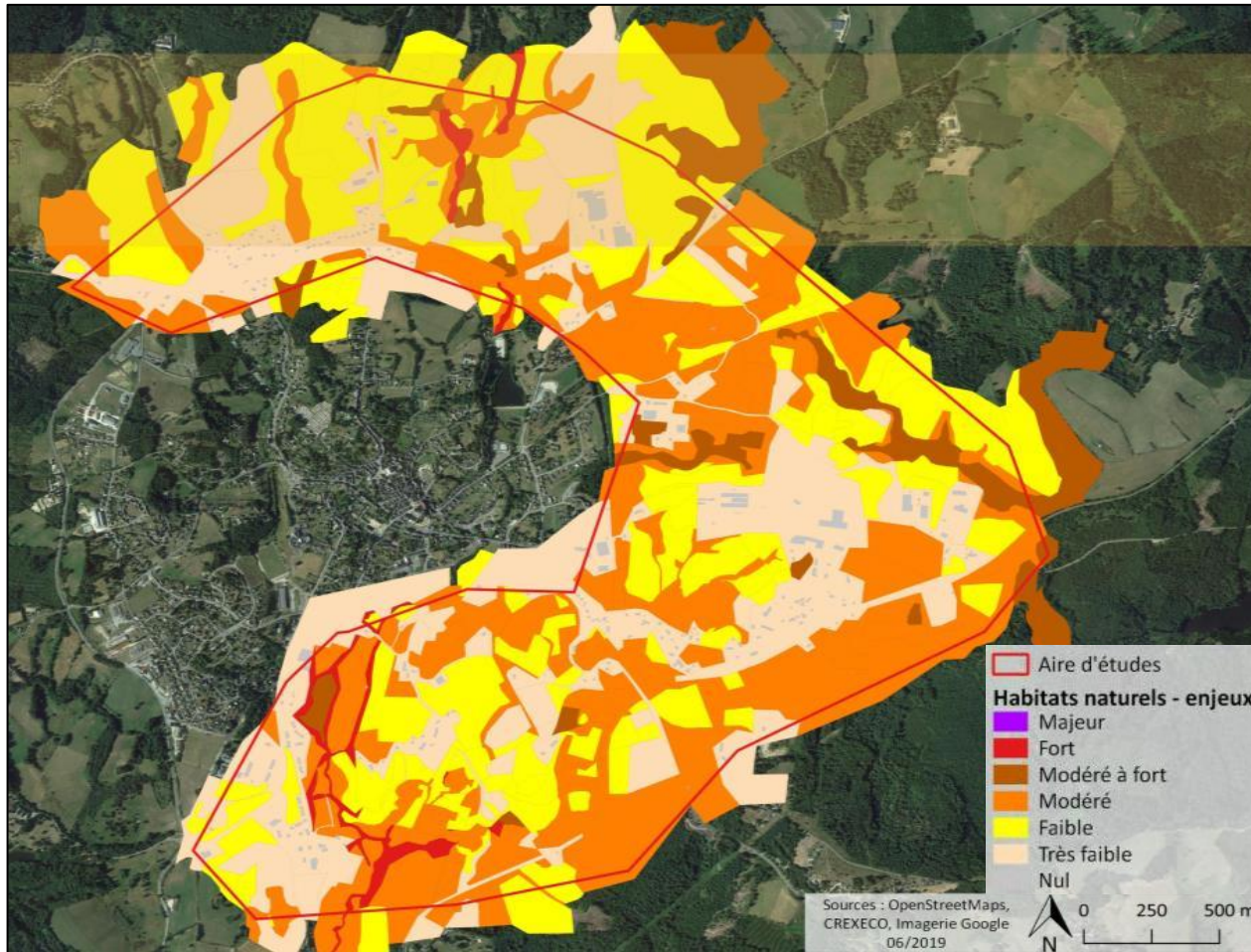
Le schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'ancienne région Limousine a été approuvé le 20 novembre de 2015. C'est un échelon intermédiaire de la Trame Verte et Bleue (TVB), entre les Orientations Nationales et les TVB locales. L'aire d'étude est concernée prioritairement par des enjeux de Trame Bleue (continuité écologique aquatique). En effet, la carte présente des milieux humides et aquatiques classés « réservoirs de biodiversité » (en bleu) ainsi que des milieux humides et aquatiques classés « corridors écologiques » (en jaune). La prise en compte de ces milieux dans un contexte supra-communal les place dans une continuité écologique et confirme la **nécessité de préserver ces zones humides et aquatiques.**



Cartes issue du Schéma de Cohérence Territoriale du pays Haute Corrèze Ventadour : « les continuités écologiques de la trame verte limousine ; DREAL Nouvelle Aquitaine ; 2015 » (page 18)

# Milieu naturel

## Enjeux naturalistes



Dans l'aire d'étude, les habitats à enjeux sont principalement dans les zones classées habitats naturels d'intérêt communautaires (humides ou moyennement humides). Ils se situent :

- Le Long de la Luzège (au Nord et au Sud de l'aire d'étude), les enjeux sont forts ;
- En bordure Est de l'aire d'étude, les enjeux sont modérés à forts ;
- En bordure Ouest et Est, les enjeux sont modérés ;
- La partie Nord présente d'avantage de zones à enjeux faibles et très faibles.

Ceci coïncide avec les enjeux de continuité écologique supra-communale que représentent les zones humides et aquatiques de l'aire d'étude.

*!/ A ce stade des études, les enjeux ont été définis sur la base d'un seul passage, au printemps. Il est donc possible que les enjeux réels soient imparfaitement représentés. Ils devront être précisés dans les phases ultérieures d'études.*

## Orientations du PADD

Le PADD , Projet d'Aménagement de Développement Durable, est une pièce déterminante du PLU. Il « définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L110 et L121-1 du Code de l'Urbanisme et des objectifs prédéfinis dans les documents de planification supra-communaux\*, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. »

Le PADD permet de définir des objectifs relevant du développement économique et démographique, de l'aménagement de l'espace, de la protection de l'environnement , des transports, de la politique en matière d'équipement et de service. Le zonage en est la déclinaison opérationnelle.

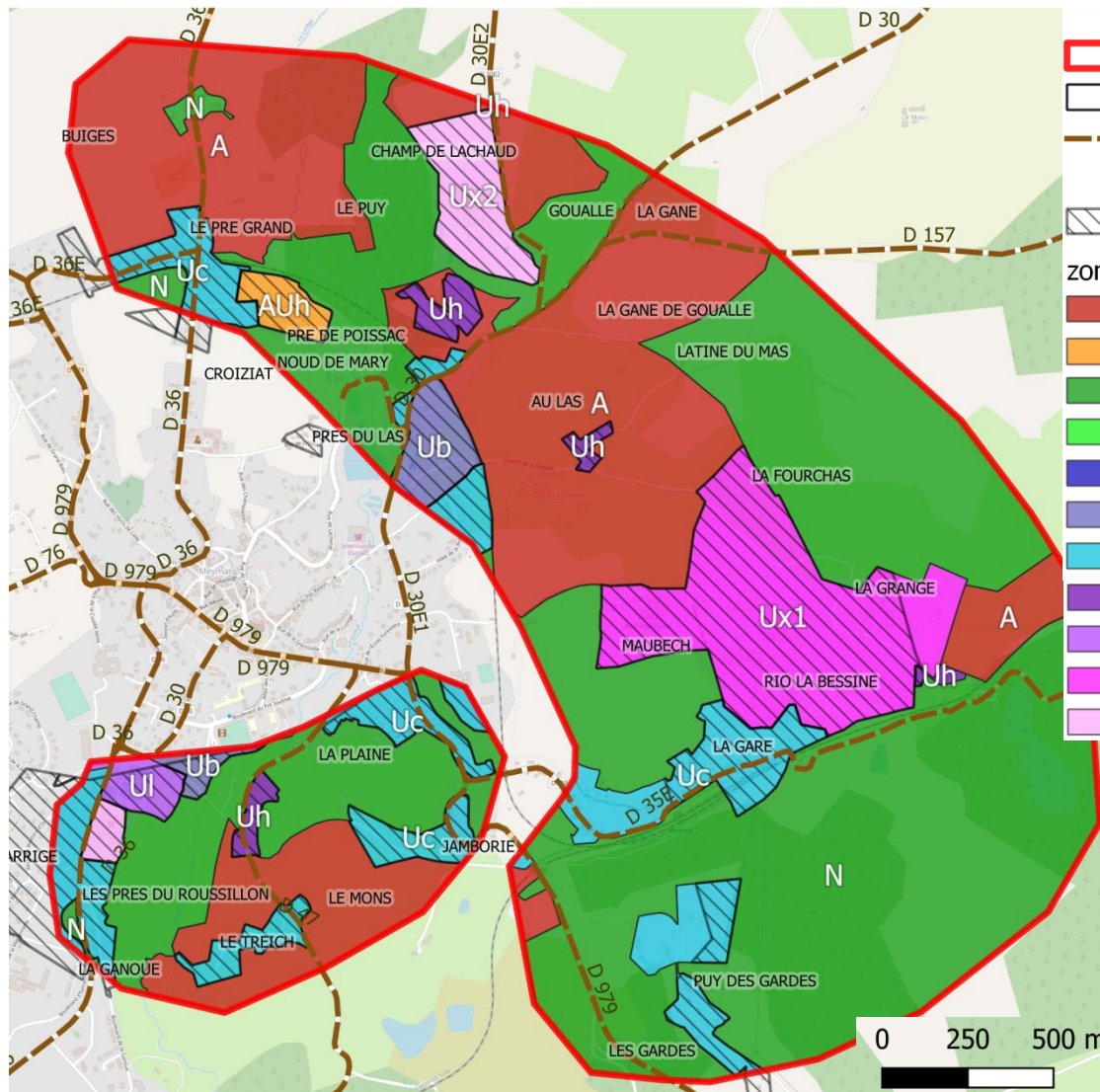
Les objectifs du PADD qui sont susceptibles de concerner l'aire d'étude sont :

- Accueil de nouvelles populations et donc ouverture de zones à urbaniser AU, en direction des quartiers nord « La Garenne » et « Tous Vent » ; de quelques parcelles constructibles, au sein de la cinquantaine de hameaux de la commune.
- Développement économique : aménagement de zones d'activités situées à l'est de la ville (ZI de Maubech et ZAC Bois).
- Agriculture : maintien et préservation du tissu agricole.
- Maitrise des déplacements: favoriser le développement de l'habitat et des activités autour du Bourg.
- Protection et valorisation écotouristique du patrimoine paysager : création d'une « coulée verte » le long de la Luzège, dans toute la longueur de la traversée de Meymac.

\* Le PLUi Haute Corrèze Communauté est en cours d'élaboration et le SCoT Haute Corrèze-Ventadour devrait être approuvé à la fin de l'année 2019.

# Milieu humain Urbanisme

## Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



- Projet
- commune Meymac
- départementales Meymac
- Lieux-dits de l'aire d'étude
- droit de préemption\_projet
- zonage du PLU
- A: Zone agricole
- AUh : Zone à urbaniser habitat
- N: Zone naturelle
- NL: Zone naturelle de loisirs
- Ua: Zone urbaine dense
- Ub: zone urbaine à densité moyenne
- Uc: zone urbaine à faible densité
- Uh: zone des hameaux
- Ul : zone urbaine de loisirs
- Ux1: zone industrielle et artisanale Est et Sud
- Ux2: zone industrielle et artisanale Ouest

Le PLU présente les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Le PLU de Meymac en vigueur a été approuvé le 26 février 2010.

**Les espaces concernés dans l'aire d'étude sont majoritairement des zones naturelles et agricoles.**

Toutefois, les prescriptions fixées par le zonage et les éléments de patrimoine et perspectives à protéger seront prises en compte dans le projet le cas échéant.

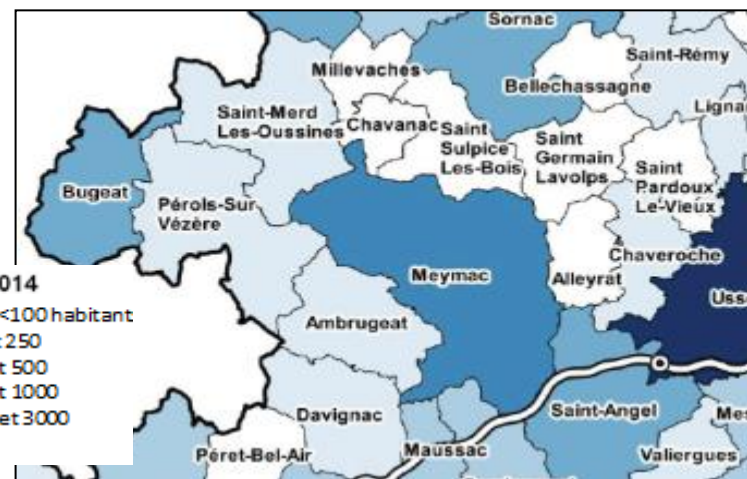
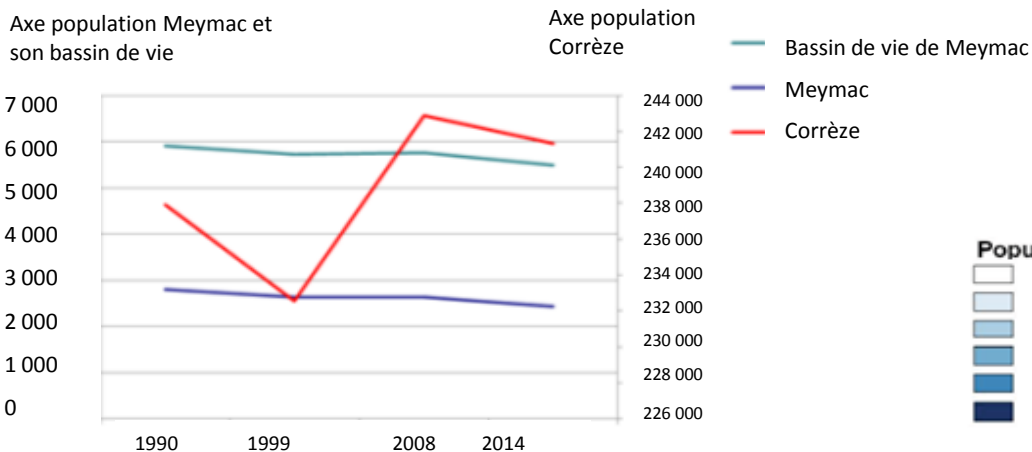
# Milieu humain

## Socio-démographie

### Contexte socio-démographique

En Corrèze, les territoires à l'Est de Tulle ont perdu 7 000 habitants tandis que l'Ouest en a gagné environ 10 000 ces 30 dernières années. Cette répartition s'est faite au bénéfice de la proximité des axes autoroutiers et des pôles d'emplois. Dans ce contexte, la population de l'intercommunalité Haute Corrèze Communauté dans laquelle se trouve Meymac est passée de 35 655 à 33 652 entre 1999 et 2016. Le solde migratoire positif (+3,50%) ne parvenant pas à compenser le non-renouvellement naturel de la population (-12,28%). La mise en service de l'A89 a contribué à atténuer cette baisse démographique.

**Meymac est le pôle de service du « bassin de vie Meymac »\***. Ce pôle dispose d'au moins 16 des 32 équipements intermédiaires, ce qui est bénéfique aux populations des communes alentours n'ayant majoritairement pas plus de 250 habitants. La population de Meymac et de son bassin de vie a diminué (respectivement 2 796 et 5 900 habitants en 1990 à 2 428 et 5 428 en 2014). 46% des habitants du bassin de vie de Meymac résidaient à Meymac en 1999. En 2014, ils étaient 44,28%. Ce phénomène de diminution du poids démographique de la ville-centre se retrouve également sur les 4 autres bassins de vies de l'intercommunalité (Egletons, Neuviç, Bort, Ussel). Cela traduit une **résidentialisation qui s'est faite à l'extérieur du lieu concentrant les services**.



\* Le bassin de vie constitue la plus petite entité territoriale sur laquelle les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. 9 communes constituent le « bassin de vie de Meymac » : Alleyrat ; Ambrugeat ; Bugeat ; Chavanac ; Combressol ; Davignac ; Maussac ; Meymac ; PérOLS-sur-Vezère ; Saint-Angel.

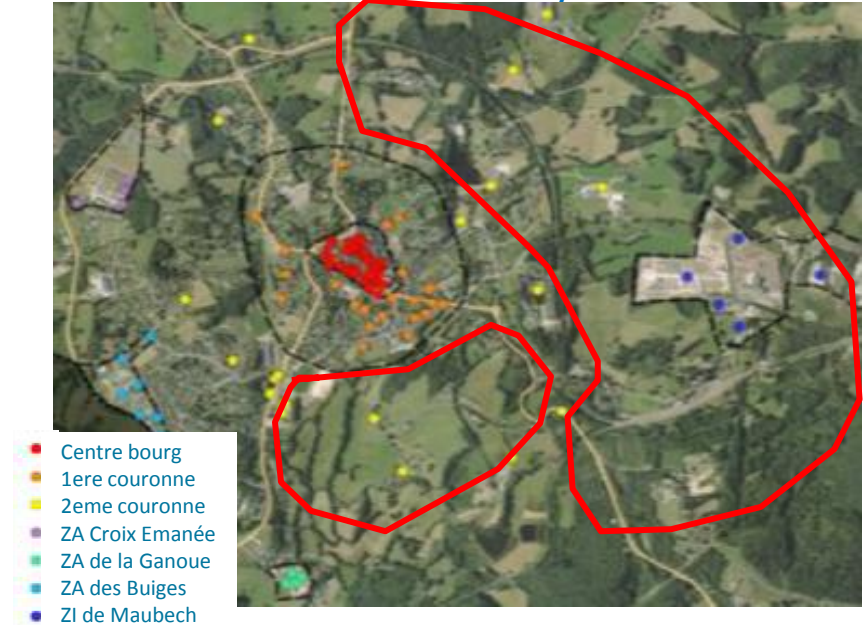
# Milieu humain

## Commerces et services

Meymac occupe une place de pôle pour les communes de son bassin de vie. Après Ussel, c'est la seconde commune de l'intercommunalité concentrant le plus de commerces (de détail et de bouche). En 2015, on en dénombrait 34 (à 75% dans le centre bourg)\*. L'aire d'étude du projet est incluse dans la « seconde couronne de la Municipalité ». On y trouve surtout 2 supermarchés, des professionnels de santé (8 sur les 13 de la commune), 86% des artisans, 8 industries et 8 forestiers sur les 9 de la commune (données de 2015).

De plus, de nombreuses communes autour de Meymac ne disposent d'aucun commerce. On peut dénombrer une quinzaine de communes au Nord-Ouest et à l'Est de la commune. Au Sud-Est de Meymac dans les communes d'Ussel, Saint-Angel et Mestes, se trouve une forte proportion de grandes surfaces de plus de 300m<sup>2</sup>. Ceci pouvant occasionner une dynamique de déplacement notable allant du Nord au Sud.

Activités situées sur la commune de Meymac en 2015



**Au vu de la démographie et de l'aménagement du territoire, l'enjeu est de préserver et améliorer l'accès et la fluidité des transports pour les populations habitant dans les communes plus isolées du Nord, Nord-Ouest et Ouest et se rendant à Meymac. De même, l'enjeu de fluidifier les déplacements est fort pour ces populations poursuivant leur route vers les grandes surfaces et commerces des communes situées au Sud-Est de Meymac.**

\*données et carte issues de « La revitalisation commerciale du centre bourg de Meymac », 2015- réalisée par le master 2 Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.



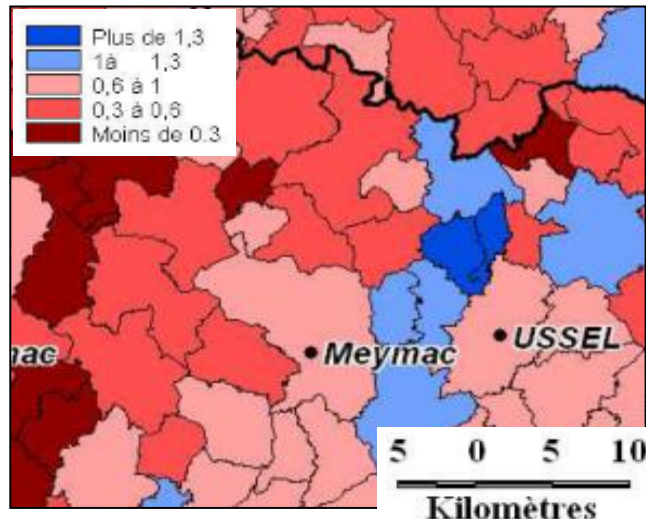
# Milieu humain

## Population

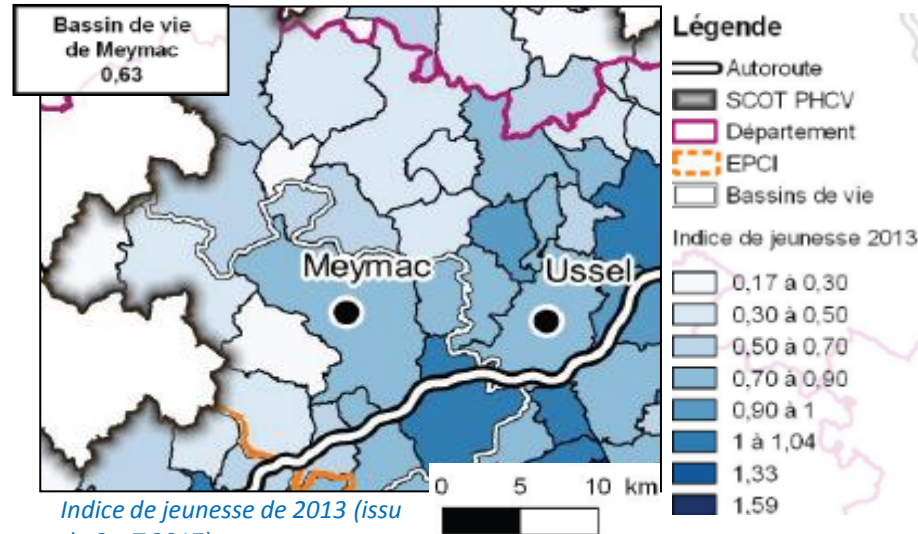
### L'accueil de population active pour le rajeunissement de la population

La population est vieillissante à Meymac : la catégorie des 15-59 ans est passée de 56% à 52% entre 2010 et 2015. Pour le plus de 60 ans, elle a légèrement augmenté pendant ces 5 ans : passant de 15 à 16%. Dans l'intercommunalité comme à Meymac, les projections en 2030 faites dans le cadre du SCoT prévoient une augmentation des classes inactives au dépend des classes actives. Actuellement, la population venant d'autres régions participe au rajeunissement de la population, mais une majorité n'exerce aucune activité professionnelle. Le territoire doit miser sur l'accueil de populations actives pour renouveler ses classes actives et limiter le vieillissement de la population.

L'indice de jeunesse\* de Meymac était de 0,88 en 2006 et 0,81 en 2013. Néanmoins, Meymac se situe à proximité de communes à l'Est les plus jeunes du département.



Indice de jeunesse de 2006 (issu du « Diagnostic Territorial D'Ussel, Meymac, Eygurande » 2011.)



Indice de jeunesse de 2013 (issu du ScoT 2017)

\*L'indice de jeunesse est la part des moins de 20 ans divisée par la part des 60 ans et plus. Plus il est élevé plus la commune est jeune.

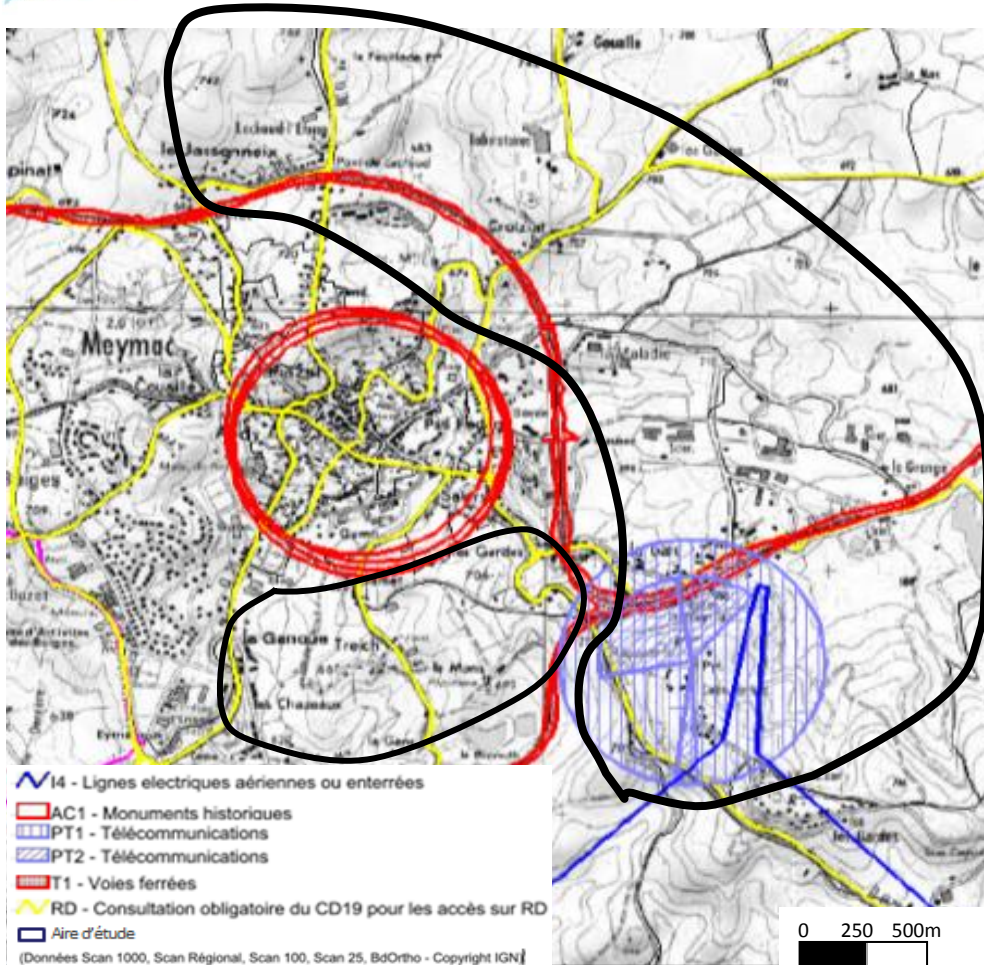
# Milieu humain

## Servitudes

Le maintien des continuités des réseaux existants et la préservation de la ressource en eau devront être assurés et pour cela, les concessionnaires seront consultés en temps utile dans le cadre des études de définition fine du tracé retenu.

Il y a peu de zones habitées sur l'aire d'étude; néanmoins elles sont desservies en adduction d'eau potable, électricité, voirie et collecte de déchets ménagers. La ville de Meymac est alimentée par les captages « Pins de la Demoiselle », « Intervaniera », « Peyre Blanche », « Aiguettes », « La Feuillade » qui se situe au Nord de l'aire d'étude. Ce dernier alimente les réservoirs de « Goualle » et de la « Gare » qui alimente le réservoir des « Gardes » et qui desservent les villages à l'Est et au Sud-Est de la ville.

L'aire d'étude est traversée au Sud par une ligne de 90kV « Brive-La Môle Marège » faisant l'objet d'une servitude I4- Lignes électriques aériennes ou enterrées. La servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques PT1 « Meymac-les Gardes » concerne également cette zone ainsi que la servitude PT2 (du même nom), relative aux transmissions radioélectriques relatives à la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception. La hauteur de tout obstacle ne doit pas excéder une altitude de 220 mètres. Toutes deux datent de 1979.



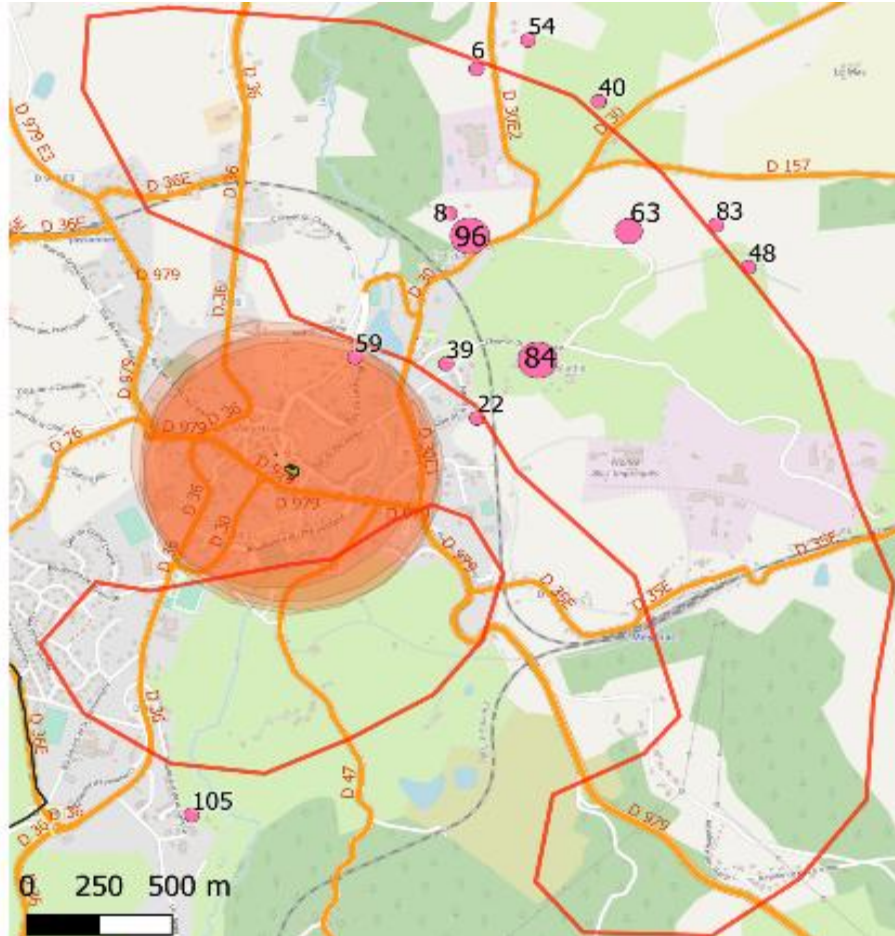
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/478/SUP\\_internet.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/478/SUP_internet.map)

La servitude AC1 concerne le périmètre de protection de monuments historiques (situés dans la ville). Dans un rayon de 500m et en visibilité, tous travaux doivent être soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (les périmètres de 500m figurant au PLU sont remplacés par les nouveaux périmètres définis selon les caractéristiques des monuments historiques).

La servitude T1 relative aux chemins de Fer concerne le passage de la ligne SNCF Tulle-Meymac. Tout projet passant sur les propriétés voisines doit faire l'objet d'une consultation de Réseau Ferré de France ou de la SNCF.

# Milieu humain

## Patrimoine



La partie Sud de l'aire d'étude est concernée à la marge par les périmètres de protection (500m) de l'église abbatiale de l'Abbaye Saint-André, monument qui est classé au patrimoine historique. Elle est également concernée par les périmètres de protection (500m) des monuments inscrit : la croix monumentale place de l'église, les bâtiments abbatiaux de l'Abbaye Saint-André, ainsi que de la Halle.

Du point de vue du patrimoine archéologique, l'enjeu est fort pour le secteur Nord qui présente plusieurs vestiges :

- Un vestige important par sa taille à Croiziat : château non fortifié datant du moyen-âge (96);
- Des vestiges d'outillage lithique datant du néolithique (84) à La Maladie; Une construction gallo romaine (63) et deux plus petites zones de vestiges gallo-romain : incinération(8), et une sépulture (22);
- Une fosse datant du moyen-âge (39).

- ▭ Projet
- ▭ commune Meymac
- patrimoine
- site archéologique
- Monuments historiques
- Classé
- Inscrit
- Périmètre de protection monument historique
- départementales Meymac

# Milieu humain

## Agriculture

### Contexte agricole

En raison des conditions pédoclimatiques sur le territoire du PNR de Millevaches dans lequel se situe Meymac, il y a peu de culture de céréales et d'oléo protéagineux. Les hautes terres limousines ont toujours été des terres d'élevage. Mais les pelouses « artificielles » et les progrès de l'agrochimie ont fait passer d'une polyculture élevage familiale à une spécialisation en élevage de bovins viandes (1 000 exploitations bovin-viande en 2014). Meymac compte près de trois quart de sa surface agricole utile destinée à cet élevage. Le territoire compte ainsi beaucoup de prairies.

Meymac est particulièrement spécialisé en élevage ovin et semble résister à la diminution du cheptel ovin général en France : à Meymac le cheptel a diminué de moitié entre 1980 et 2000, et de 20% entre 2000 et 2010. Les exploitations avec brebis étaient ainsi au nombre de 11 (33%) en 2010 contre 20% en Corrèze et 11% en France. L'élevage de brebis limousines ou de croisement est extensif (pâturage sur de grands espaces avec peu d'apport supplémentaire de nourriture requis), ceci permet, entre autre, l'entretien des paysages ouverts.

La politique de plantations de forêts de résineux à la fin du 20ème siècle à Meymac et sur la région a occasionné une perte des espaces agricoles (la surface agricole utile (SAU) était de 3 134 ha en 1970 ; 2 512 ha en 1990 ; et 2 228 ha en 2000).

Alors qu'en Corrèze la diminution du surface continue (-2% entre 2000 et 2010), Meymac a vu en 2010 sa SAU augmenter de 10% par rapport à 2000, passant ainsi à 2466 ha. En 2010, Meymac comptait 22 exploitations moyennes et grandes, sur un total de 33.

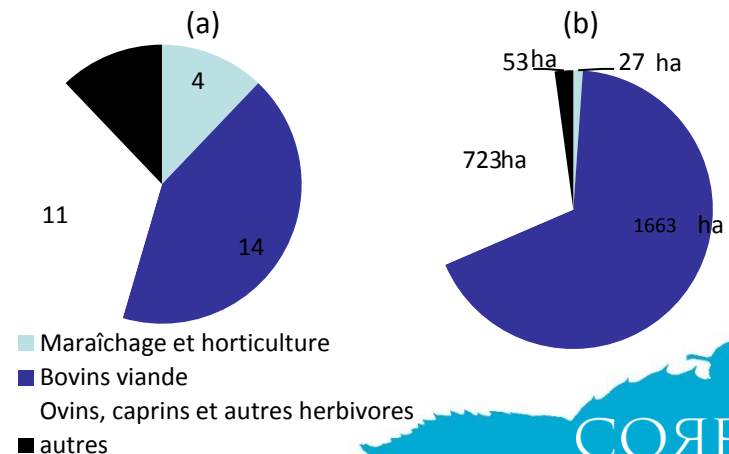


*Elevage ovin en Corrèze (source : La Montagne)  
Données issues du site Agreste données 2000 et 2010; et du diagnostic territorial du PNR Millevaches de 2014.*

Batiment d'élevage et zones de recule  
issus du PLU de 2007



Répartition du nombre d'exploitation (a) ; et de la surface agricole utile (b) selon l'orientation technico-économique



# Milieu humain

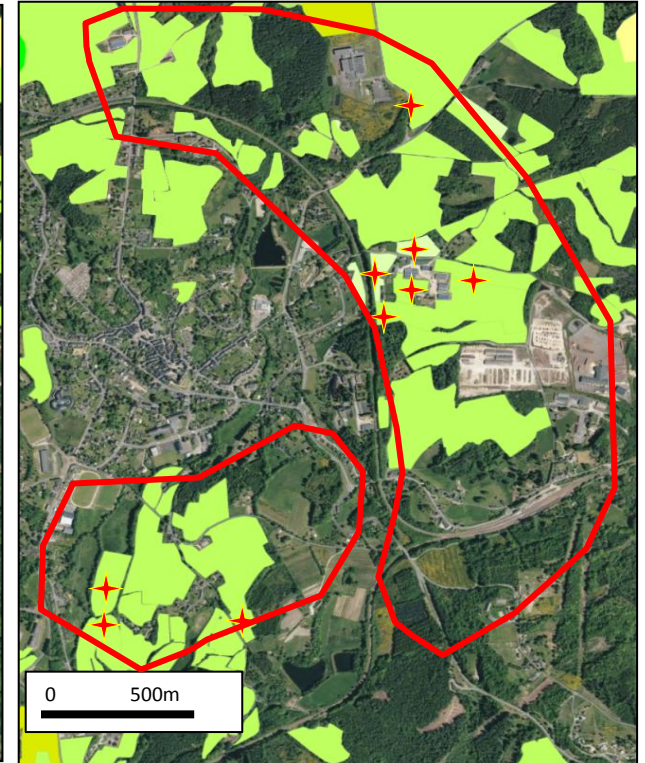
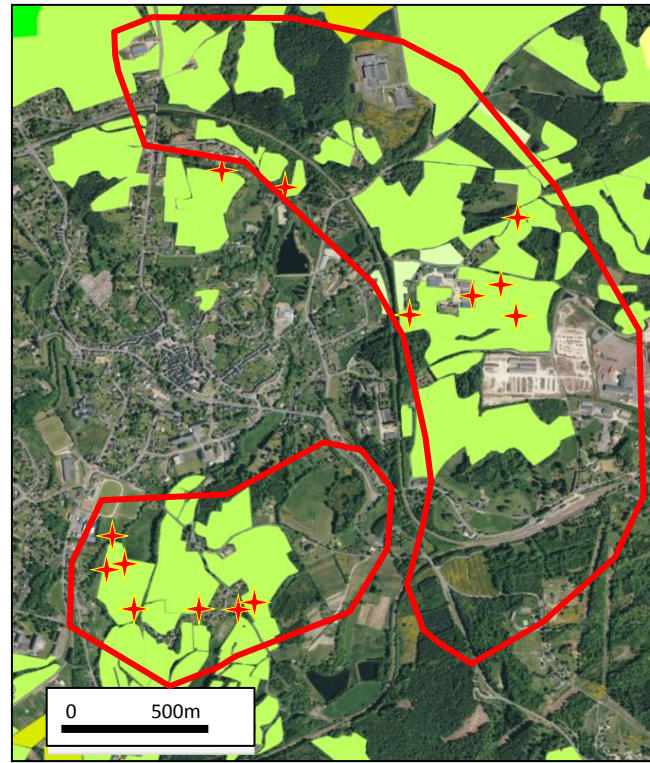
## Agriculture

### Recouvrement des parcelles agricoles

2015

2016

2017



- Prairies permanentes (Prairie en rotation longue , 6ans ou plus)
- ★ Prairie permanente – herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)
- Prairies temporaires (de 5 ans ou plus)
- Maïs grains et ensilage
- Autres céréales

Aire  
d'étude  
du projet

*Cartes réalisées à partir des registres parcellaires graphiques du site Geoportail*

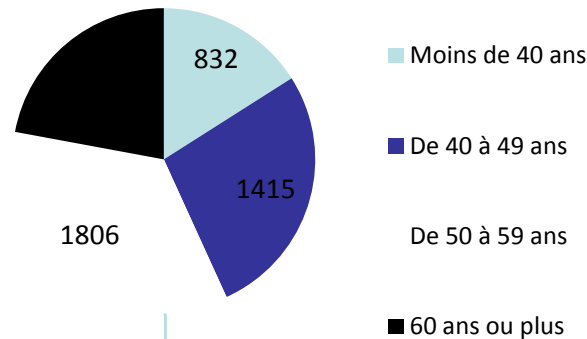
**Sur l'aire d'étude du projet, les parcelles agricoles sont quasiment toutes des prairies permanentes en rotation longue (6 ans ou plus).**

Septembre 2019

# Milieu humain Agriculture

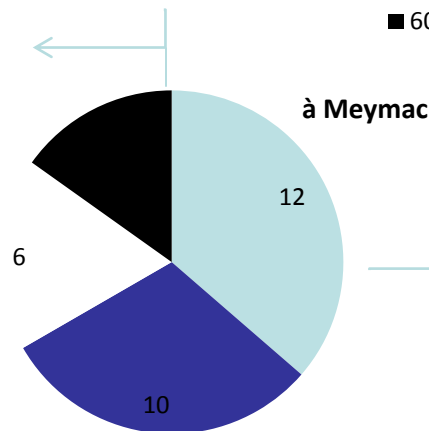
## Socio-démographie des acteurs du secteur agricole

Répartition du nombre d'exploitation en fonction de l'âge des exploitants en Corrèze

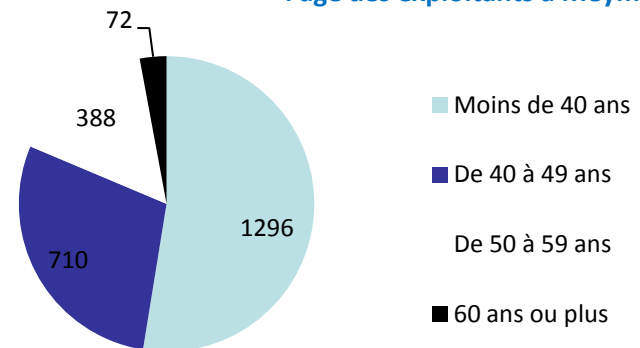


Les exploitants agricoles ont un profil relativement jeune : en effet environ 33% des exploitations (soit 12) sont gérées par des exploitants de moins de 40 ans à Meymac, (cette part n'est que d'environ 20% en Corrèze).

Inversement seuls 33% des exploitations sont gérées par les plus de 50 ans à Meymac (cette part représente environ 55% en Corrèze).



Répartition de la surface agricole utile en fonction de l'âge des exploitants à Meymac



Plus l'exploitant est jeune, plus la surface du terrain qu'il exploite est grande. En effet les 12 exploitations gérés par les moins de 40 ans correspondent à plus de la moitié des surfaces agricoles utiles de Meymac (1 296 ha).

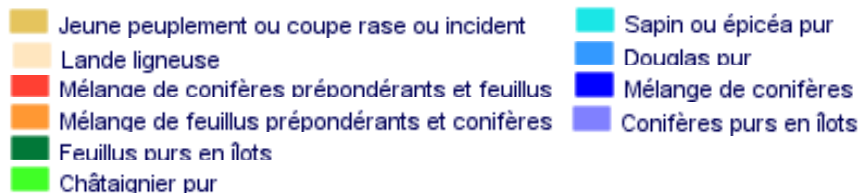
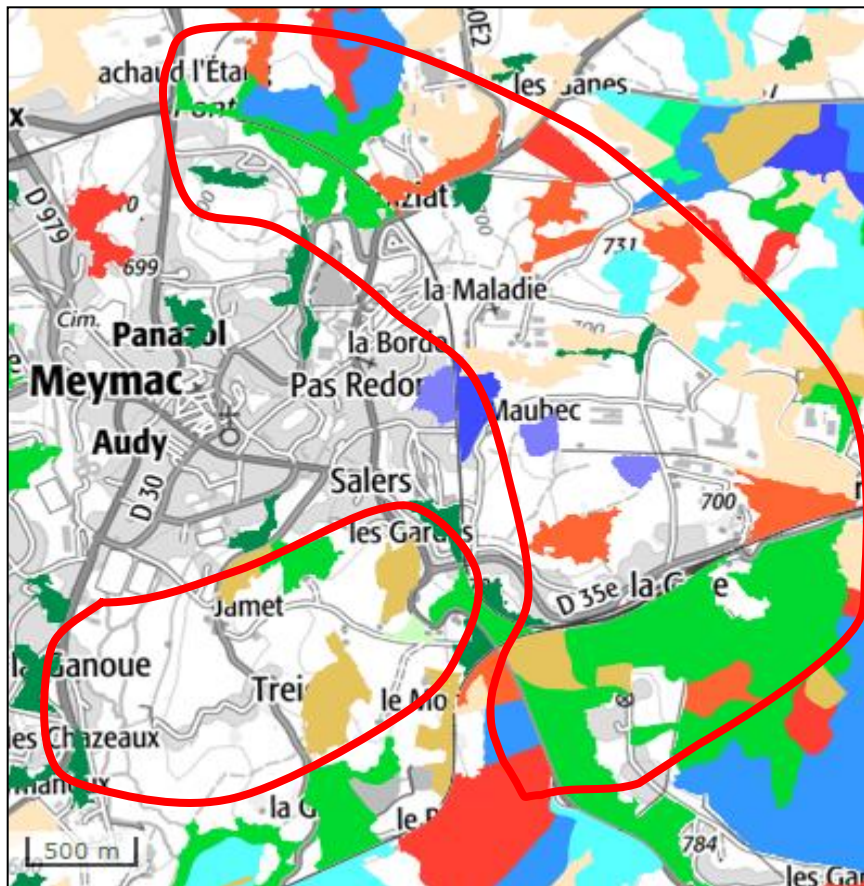
De même, les 5 exploitations gérées par les plus de 60 ans, ne correspondent qu'à 72 ha de surface agricole utile.

Données issues du site Agreste, 2010.

# Milieu humain

## Situation forestière

Source IGN – BD Forêt version 2



### Peuplements forestiers dans l'aire d'étude

Sur le plateau des Millevaches, le recouvrement forestier n'était que de 5% au début du XXème siècle. Il est actuellement de 54% du fait de politiques de plantation d'espèces résineuses. Les forêts étaient anciennement peuplée de feuillus alors que les espèces résineuses (conifères) utilisées pour l'activité forestière représentent actuellement 56% de la forêt. Le douglas y est prépondérant et est identifié parmi les plus beaux d'Europe. En plus de l'enjeu de préserver un équilibre des surfaces agricoles et forestières, un des enjeux est de conserver l'équilibre feuillus/résineux.

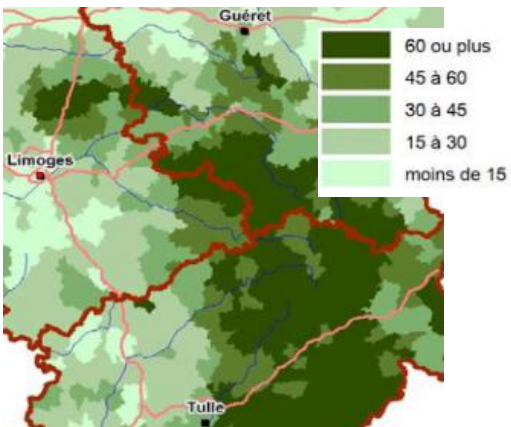
En 2012, Meymac comptait 5 548 ha boisés, soit 64% de sa superficie.

Dans la partie Sud de l'aire d'étude, le peuplement est jeune, ayant subi une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...).

Le Sud-Est de l'aire d'étude est principalement constitué d'une forêt de châtaignier pur (feuillus). La zone centrale-Est est composée de landes ligneuses, de conifères et de plusieurs zones peuplées d'un mélange de feuillus prépondérant et de conifères. On note un petit alignement de feuillus.

La zone Nord est composée de peuplements mélangés feuillus/conifères, de quelques zones de feuillus pur, d'une zone conséquente de châtaignier pur le long de la voie ferrée, ainsi que d'un peuplement de douglas.

### Taux de boisement par communes



Carte issue de « Mémento de la forêt et du bois, 2015 »; carte source : crpf - IFN couche Forestière 1999-2000

### Activité forestière

Sur le plateau des Millevaches, la ressource forestière est récente et abondante. L'implantation des activités forestières suit l'actuelle RD1089, avec des unités importantes autour d'Ussel. Ces activités sont surtout l'exploitation forestière et la première transformation du bois (industrie de sciage, trituration, pâte à papier...). Ces produits sont ensuite peu valorisés sur place car il y a peu d'industries de seconde transformation. Les industriels des régions voisines historiquement forestières viennent s'approvisionner et exporter la ressource. La fabrication de produits finis est un enjeu qui apporterait de la richesse sur le territoire.

Bien que Meymac soit équipé d'une gare « Bois » (avec accès à la zone de Maubech), la part du marché « fret » était de 3% en ex-région Limousine en 2011 (diagnostic PNR Millevaches). Maintenir et améliorer la desserte des fonds forestiers actuels est un enjeu majeur pour le territoire. Ceci permettrait d'éviter l'enclavement et permettrait d'ouvrir des possibilités de valorisation diverse.

Avec ses 60 ha de zone d'activités, Meymac compte la plus étendue de Haute-Corrèze : la zone industrielles de « Maubech » de 40ha qui se trouve dans l'aire d'étude du projet. On compte également trois autres zones d'activités à l'Ouest, ayant une forte activité tournée vers le bois.

**Meymac est au cœur d'un territoire où la forêt et l'activité forestière sont prépondérantes.** Parmi les plus grandes entreprises forestières de France en termes de chiffres d'affaire se trouvent près de la commune. Ceci étant synonyme de la nécessité de bonnes conditions de transport :

- *CFBL à Ussel*, classé 7<sup>ème</sup> de France avec 43M€
- *Sylvo Watts, à Ussel*, classé 21<sup>ème</sup> avec 12M€
- *SARL MECAFOR à Ussel*, classé 51<sup>ème</sup> avec 5M€
- *RIBEIRO & FILS à Saint Agnel*, classé 66<sup>ème</sup> avec 3M€
- *SARL PIERRE ESTRADÉ*, classé 203<sup>ème</sup> avec 1M€
- *Société des Billons Limousins à Davignac*, classé 299<sup>ème</sup> avec 640K€.



### Contexte des activités forestières autour de Meymac

- Exploitation forestière
- Sciage
- Autre travail du bois
- Papeterie
- Fabrication de meuble
- Menuiserie
- Construction
- Commerce de gros bois

« Mémento de la forêt et du bois, 2015 »; carte source : Insee - SIRENE septembre 2013

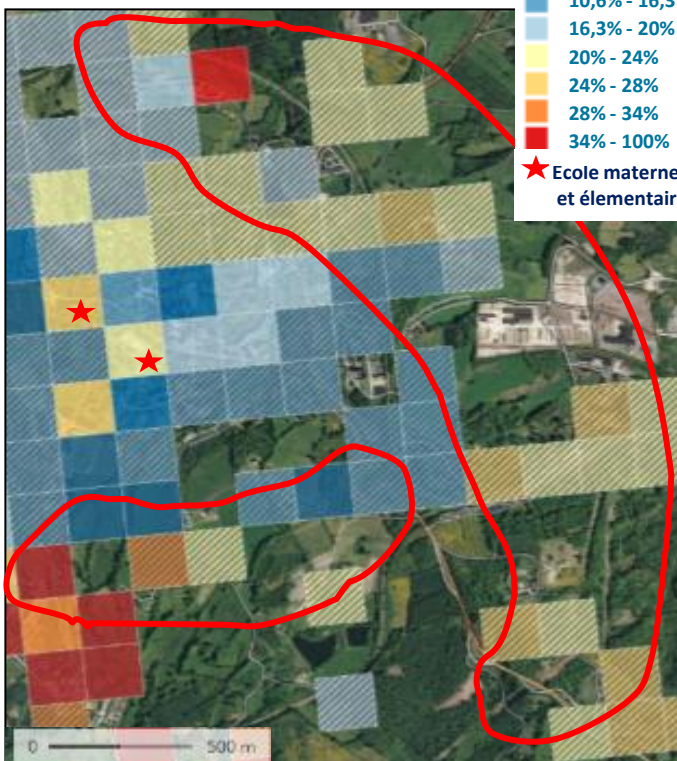
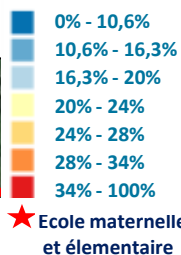


# Milieu humain

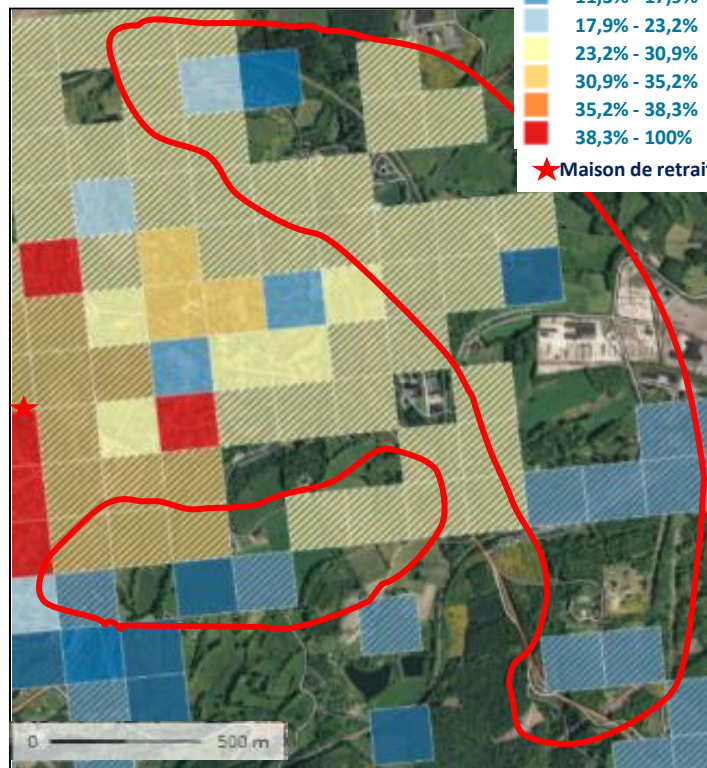
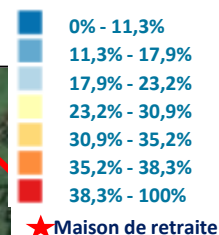
## Voisinage

### Répartition de la population sensible\* aux nuisances

Part des individus de 0 à 17 ans



Part des individus de plus de 65 ans



Parmi la population vivant sur le Nord de l'aire d'étude, près de 40% de la population est classée sensible\* (environ 20% de jeunes de moins de 17ans et 23% de plus de 65ans). Le Sud-Est compte peu de personnes âgées, et près de 20% de jeunes, ce qui est similaire à la répartition de cette classe d'âge dans la commune. En zone Sud, se trouve une forte répartition de jeunes (de 24 à plus de 34%) ainsi que de personnes âgées (23 à 35%).

La zone d'activités de Maubech est la principale source de nuisances sonores sur l'aire d'étude.

Cartes produites à partir du site Geoportail

Sur ces zones d'habitation et de fréquentation, il est probable que la mise en place de solutions visant à réduire la contribution sonore du projet soit nécessaire selon la proximité de l'infrastructure avec les zones habitées.

\*population sensible aux nuisances : population jeune de moins de 17ans ou âgée de plus de 65ans

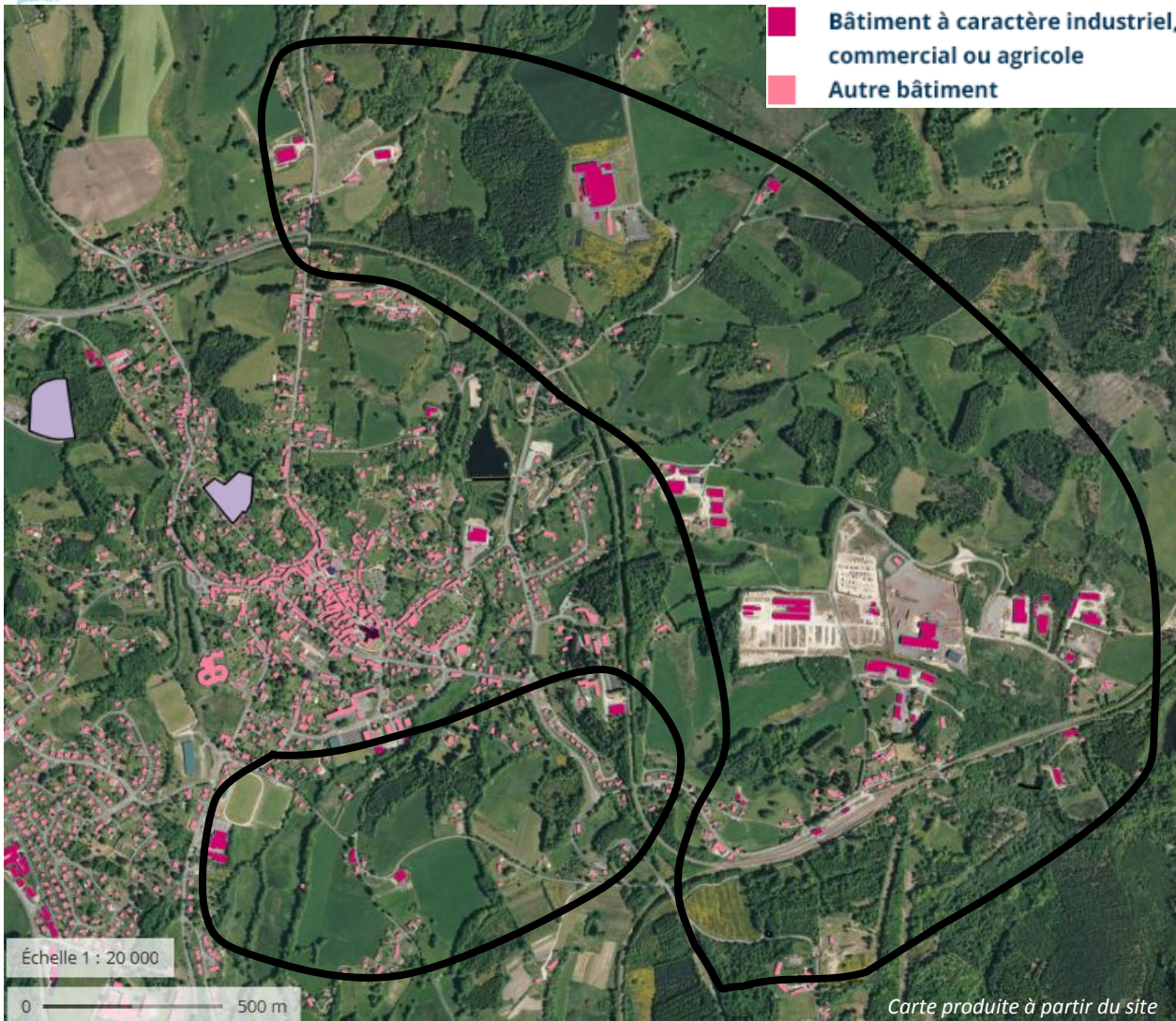
# Milieu humain

## Voisinage

Dans la partie Nord de l'aire d'étude, il n'y a que peu d'habitations coté Est de la voie ferrée (une dizaine). Au centre Est, il s'agit principalement de 6 bâtiments à caractère industriel, commercial ou agricole, avec une dizaine d'habitations autour.

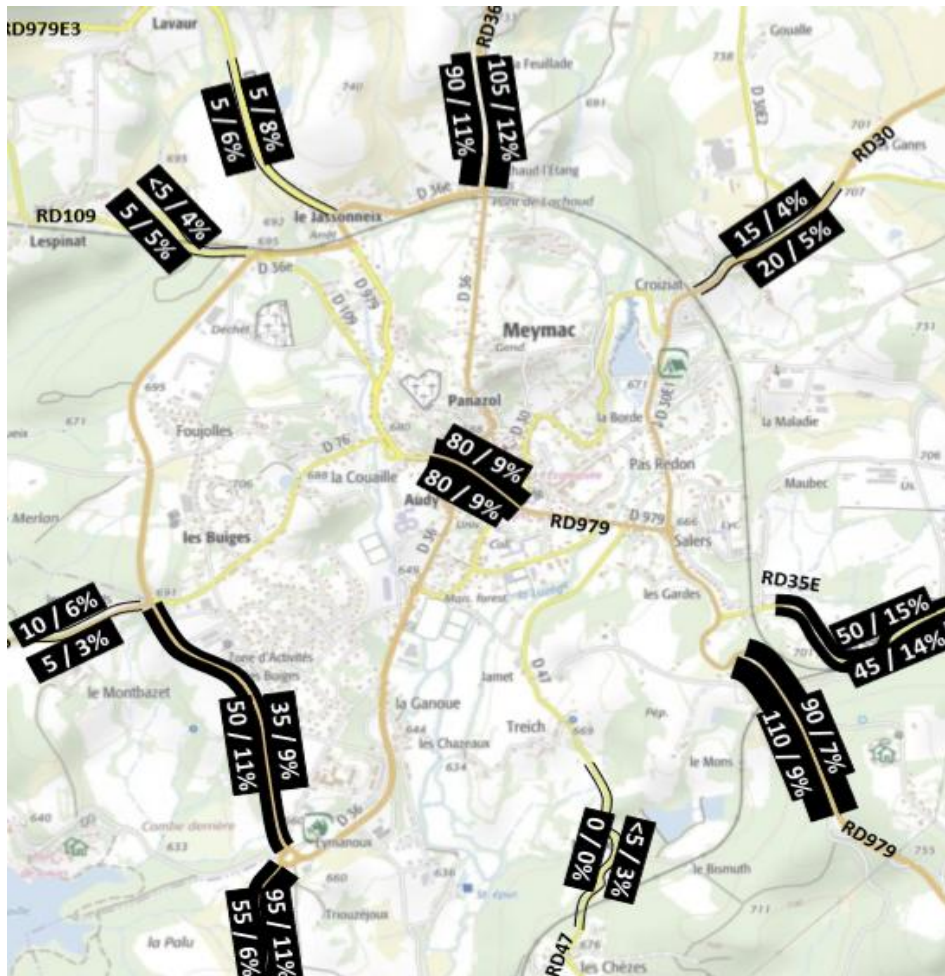
A l'extrême Sud-Est se trouvent une vingtaine d'habitations le long de la route actuelle, ce qui peut constituer une contrainte pour le projet à cet endroit.

En partie Sud de l'aire d'étude, une dizaine d'habitations sont dispersées avec 6 bâtiments à caractère agricole pour la plupart.



Plateau de Millevaches

Trafic de poids-lourds par jour ouvré  
(nombre/ pourcentage relativement au trafic total)



Egletons

Etude de trafic, Transmobilité, Mars 2019

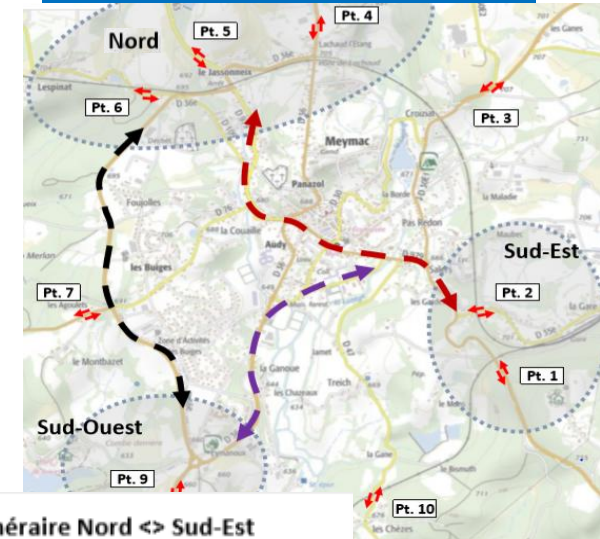
# Conditions de déplacement

L'étude de trafic\* montre que 2 500 véhicules/ jour ouvré empruntent la RD979 au Sud-Est de Meymac, dont 200 poids lourds (cf carte ci contre). Ce sont 1 740 véhicules qui traversent le centre-ville, dont 160 poids lourds. Et quasiment autant qui passent par le Sud-Est ou par le Nord de Meymac sur la RD36.

Les poids lourds et grumiers ont principalement 3 itinéraires: le transit Nord <->Sud-Est qui emprunte la RD979 en traversée du centre-ville; le transit Nord <-> Sud-Ouest contournant le centre ville par l'Ouest. Le transit Sud-Est <-> Sud-Ouest par RD36 et le boulevard de Pré Soubise au Sud de Meymac.

Ainsi la RD36 au Nord de Meymac voit transiter 12% du trafic par des poids lourds. Au centre ville de Meymac, ce sont 160 poids lourds qui passent par jour ; 200 sur la RD979 au Sud Est ; 95 qui empruntent la voie de la ZA de Maubech.

Principaux itinéraires des poids lourds



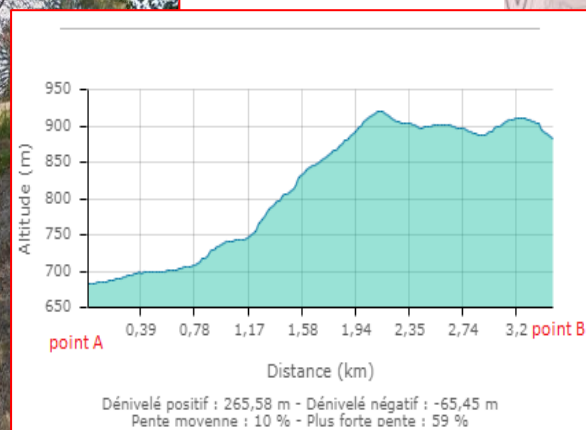
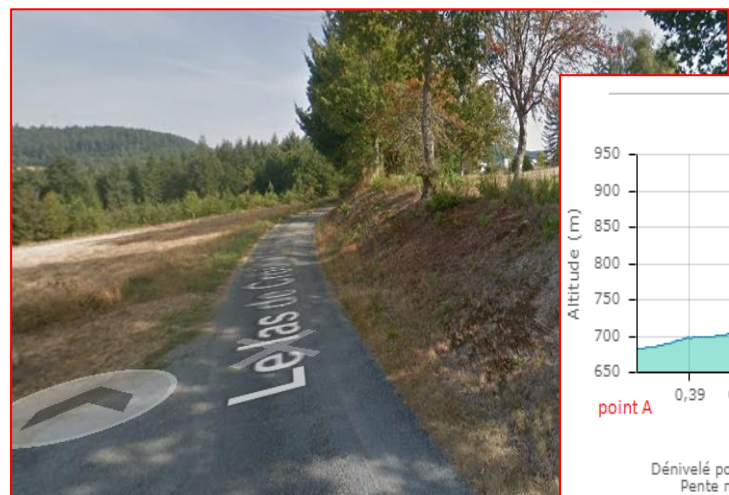
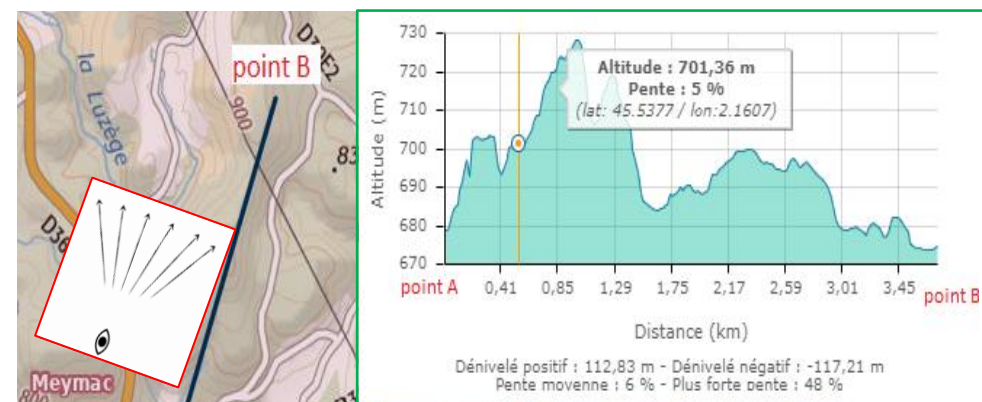
Ussel - A89

- ➔ ➔ ➔ Itinéraire Nord <-> Sud-Est
- ➔ ➔ ➔ Itinéraire Nord <-> Sud-Ouest
- ➔ ➔ ➔ Itinéraire Sud-Ouest <-> Sud-Est

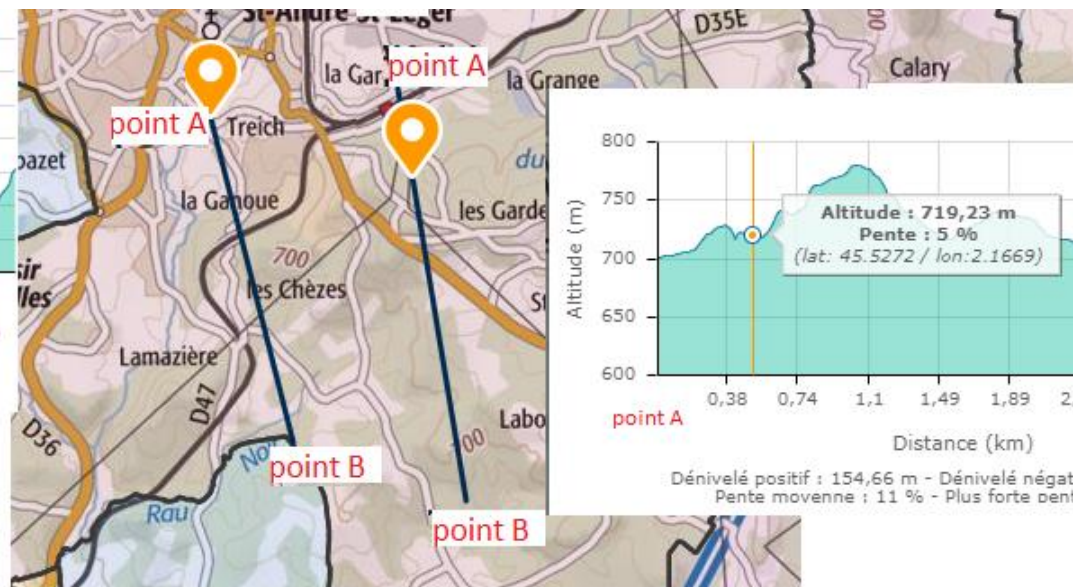
## Nord de Meymac

La sensibilité paysagère est de nature et d'importance variables selon les ensembles paysagers traversés :

- Les paysages du Nord de la commune de Meymac sont inclus dans l'unité paysagère de la Montagne Limousine : les boisements sont vastes, il y a quelques ouvertures à grands horizons. **Les enjeux dans cette zone sont la protection, l'entretien la création d'espaces ouverts.** Le soutien à une agriculture de gestion des espaces est primordiale, de même que la gestion forestière équilibrée.



## Sud de Meymac



La commune et le Sud de Meymac se trouvent sur les hauts plateaux : ici, la question d'ouverture paysagère se pose moins. Les boisements sont hétérogènes, mélangés davantage aux prairies et quelques cultures en périphérie de la montagne limousine et sur les monts isolés. La mise en valeur de la forêt y est un enjeu. La forêt ayant une importance spatiale, cela nécessite de veiller à l'équilibre feuillus/résineux. Certains feuillus précieux sont à développer.

Les espaces ouverts offrent des espaces de "respiration" pour le regard, les vues lointaines. Le soutien à une agriculture de reconquête et de gestion de l'espace est ici pertinent d'un point de vue paysager pour permettre ces ouvertures. Les points de vues à traiter en priorité sont les abords des villages, les sommets ouvrant des panoramas, les fonds des alvéoles (dont certains sont occupés par des tourbières de grande qualité écologique), les abords des routes et des plans d'eau. Parmi ces espaces ouverts, les landes à bruyères composent des milieux écologiques et des paysages de qualité. Le maintien de ces espaces reliques est en jeu.

Sur les espaces forestiers, une gestion équilibrée (feuillus / résineux / essences précieuses) qui peut contribuer à une amélioration paysagère est à encourager. L'arrivée d'une grande partie de la forêt résineuse à un stade de maturité peut être l'occasion de faire naître, par des pratiques judicieuses un nouveau paysage forestier.

# Parti d'aménagement

Le parti d'aménagement découle des études et décisions antérieures, et notamment de l'analyse par les services du département de la Corrèze des conditions de report de trafic et de gestion des carrefours après l'aménagement de la, ou des, liaisons au Nord et à l'Est de Meymac, raccordant la RD36E et la RD979-Sud sans passer par le centre-ville de Meymac.

Rappelons que ce contournement permettrait de réduire le transit dans le centre ville de Meymac pour les poids lourds et les grumiers\* ainsi que tout transport relatif à l'exploitation forestière entre le Nord de Meymac et la zone d'activité de Maubech ainsi que la RD1089 et l'Autoroute A89 au Sud. Ces deux axes situés au Sud de Meymac sont des axes structurants du secteur d'étude.

Les principales dispositions fixées pour définir le projet sont les suivantes :

- favoriser une déviation du centre-ville de Meymac ;
- se raccorder par un carrefour giratoire, à la RD 36 et la RD 36E au Nord de Meymac, précisément au lieu-dit Lachaud l'Etang ;
- permettre la circulation des poids lourds sur l'axe aménagé pour décongestionner leur circulation en centre ville et améliorer la desserte de l'Est, de la zone industrielle de Maubech notamment, et de permettre un accès plus direct à l'A89 ;
- sécuriser les échanges entre la voie nouvelle et les infrastructures interceptées ;
- appliquer des caractéristiques suffisantes sur la voie nouvelle pour une circulation fluide et sécurisée ;
- maintenir un assainissement pluvial simple et d'entretien aisé ;
- limiter les emprises.

**Les tracés des variantes présentés ci-après ne sont pas figés et pourraient faire l'objet de modifications pour éviter certaines contraintes par exemple.**

*\*Image d'un grumier, ils avoisinent généralement les 50 tonnes.*



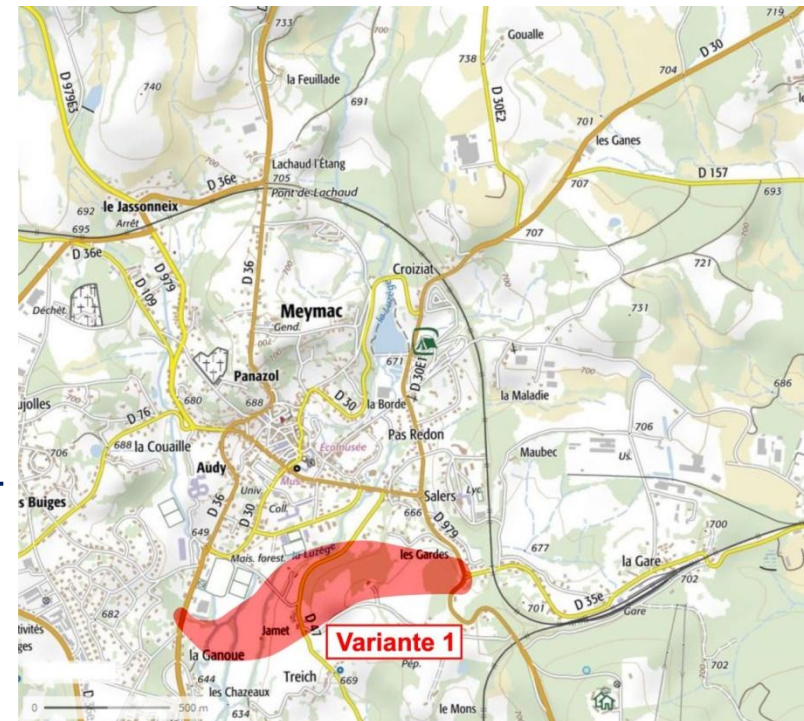
# Présentation des variantes

## Variante 1 :

La variante 1, qui est un contournement Sud uniquement, consiste à créer un tronçon d'environ **1,2 km** reliant la RD36 Sud à la RD979. Cette variante n'était pas incluse dans les variantes du dossier de Déclaration d'Utilité Publique de 2005.

D'Est en Ouest le tronçon part de la RD 979, il traverse la RD 40, puis raccorde la RD36.

Il existe déjà un itinéraire capacitaire de délestage du centre-ville qui relie la RD36 Sud à la RD979 : le Boulevard du Pré Soubise. Les comptages indiquent en effet un usage de ce boulevard par les Poids lourds. Le transit Sud-Ouest <> Sud-Est qui passe actuellement par le Boulevard du Pré Soubise emprunterait donc le barreau Sud. **D'après les études de trafic réalisé en 2019, cette variante 1 serait empruntée par 415 véhicules/jour ouvré dont 75 poids lourds et 15 grumiers.**



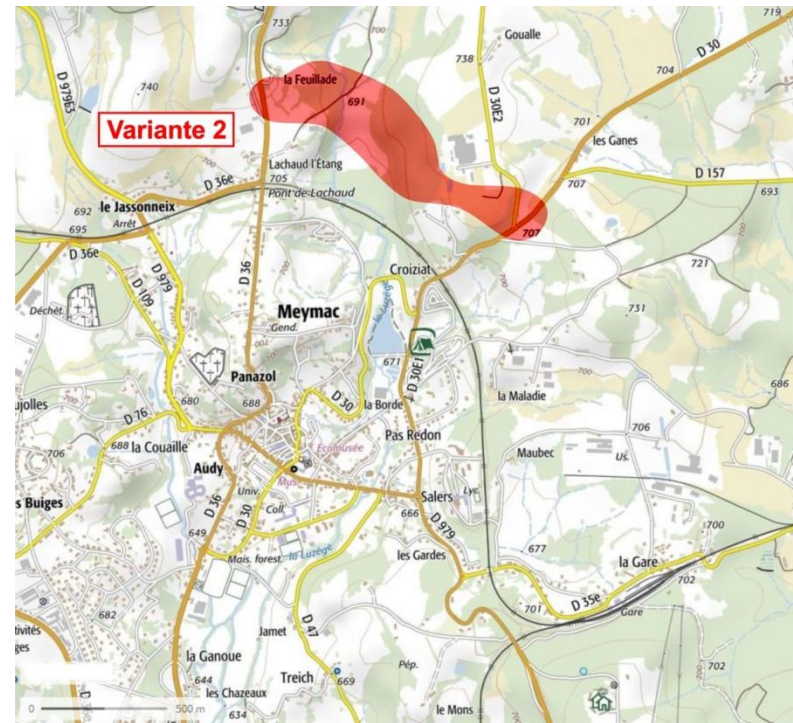
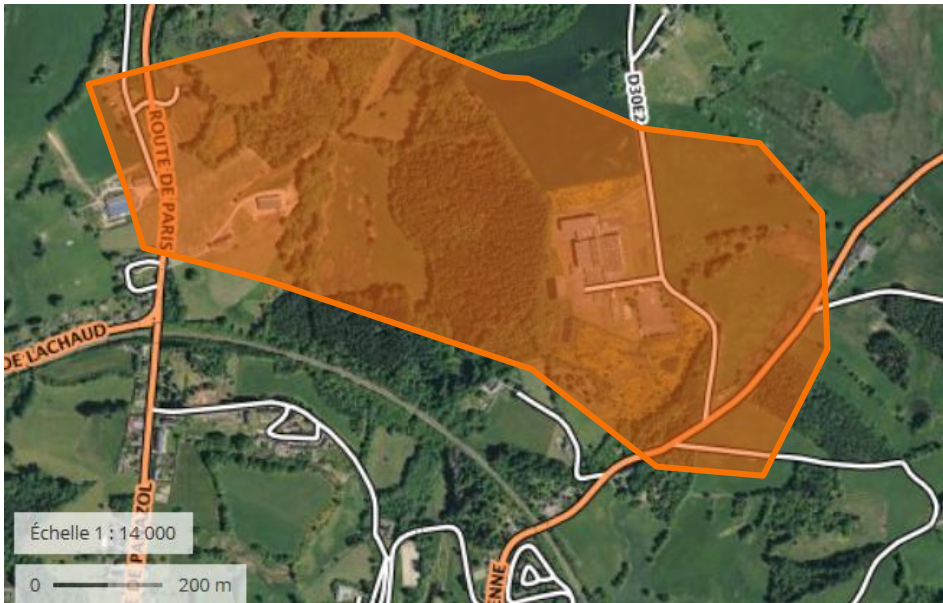
# Présentation des variantes

## Variante 2:

La variante 2 est un contournement Nord uniquement et consiste cette fois à créer un « tronçon Nord » d'environ **1,2 km** reliant la RD36 Nord à la RD30. Cette variante faisait partie des propositions d'aménagement dans l'étude réalisée dans les années 2000.

D'Ouest en Est, la variante passe tout d'abord au Nord du lieu dit Le Jassoneix, longe le Nord de la voie ferrée à une certaine distance, et raccorde la RD30 au niveau des lieux dit Les Ganes et Croiziat.

Le transit Nord <> Sud-Est qui passe actuellement par le centre-ville de Meymac emprunterait ce tronçon : 715 véh/jour ouvrés emprunteraient ce tronçon, dont 110 Poids lourds et 40 grumiers. Le trafic en centre-ville de Meymac passerait ainsi de 1 740 véh/jour à 1 180 véh/jour, soit une diminution de 32%.



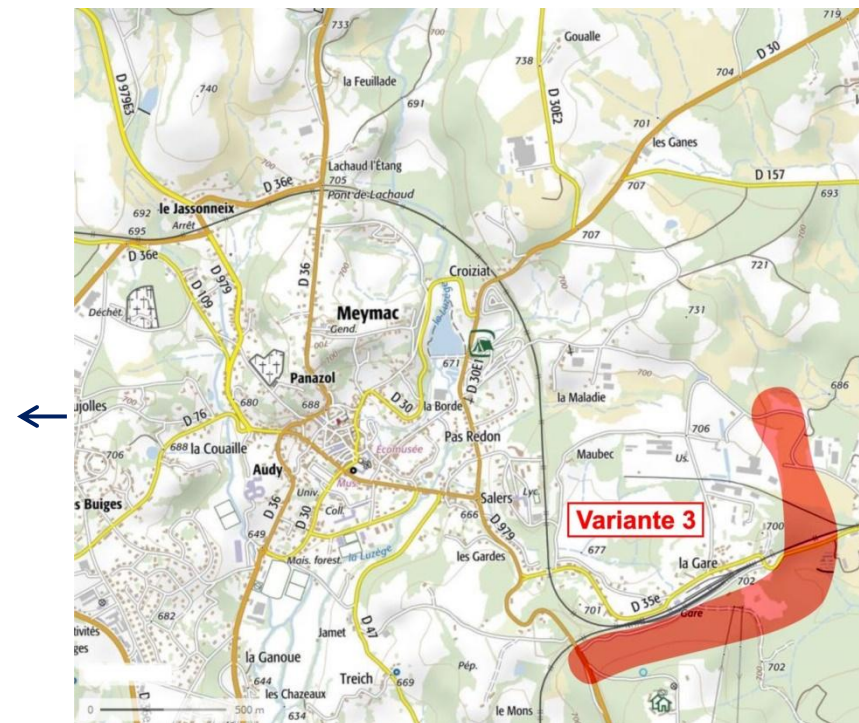
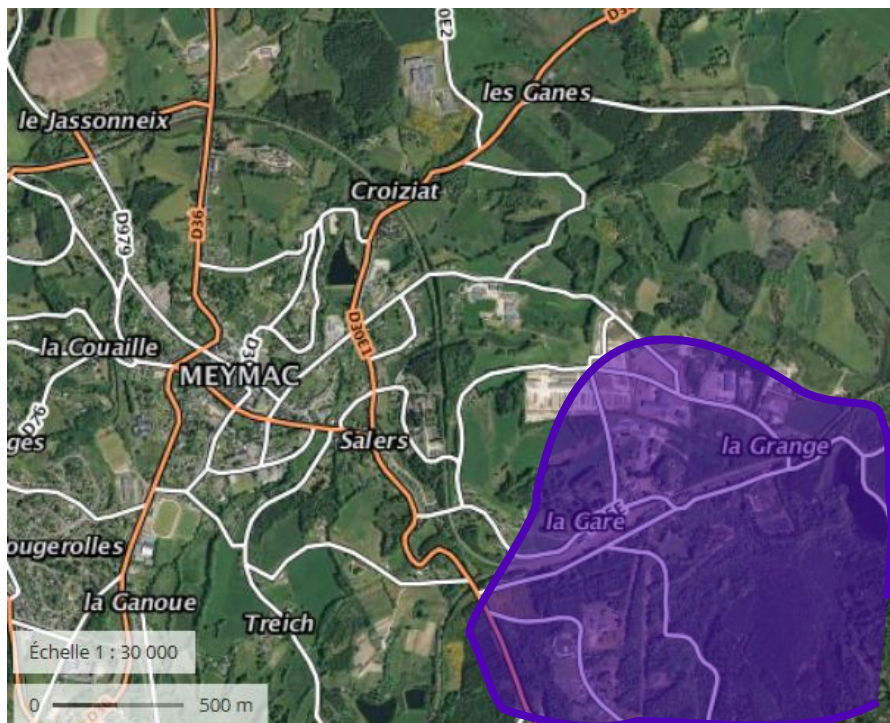


# Présentation des variantes

## Variante 3:

La variante 3 consiste en la réalisation d'un tronçon reliant la zone d'activités de Maubech à la RD926 au Sud. Sa longueur est d'environ **1,2 km**. Cette variante sert à la desserte de la zone de Maubech en lieu et place de la RD35e.

Ce tracé n'a pas fait l'objet d'une analyse du report de trafic dans les études de trafic prévisionnelles. Toutefois, on peut estimer le report de trafic à environ **30 à 50 véhicules/jour** dont une majorité de poids lourds et grumiers.



# Présentation des variantes

## Variante 4:

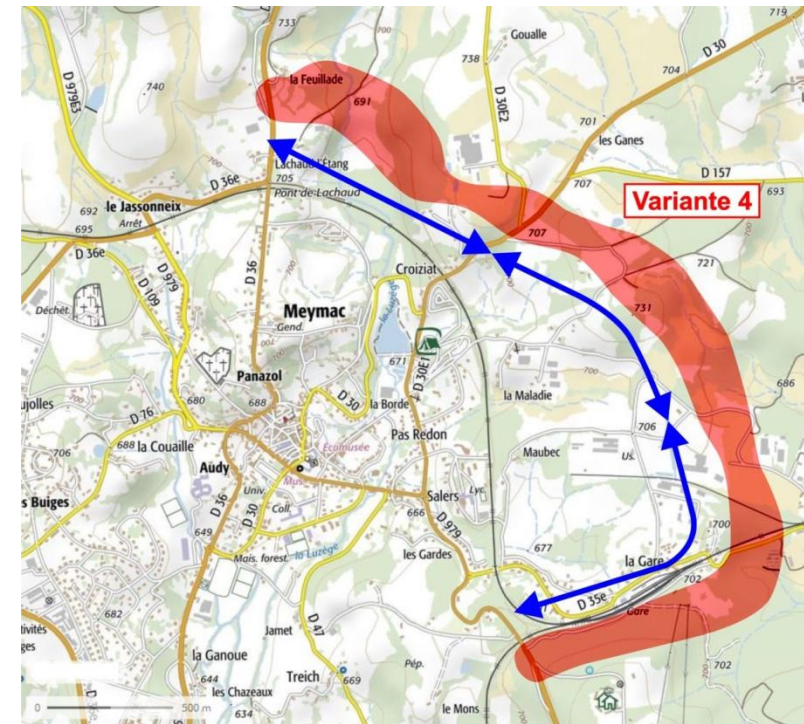
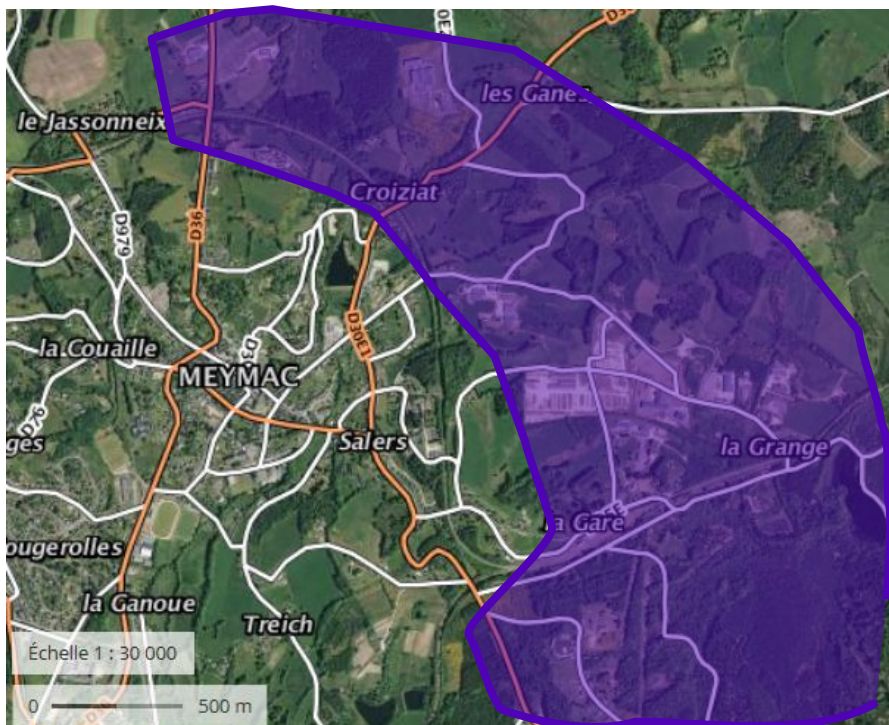
La variante 4 consiste en un contournement complet Nord, Est et Sud-Est, reliant les variantes 2 et 3. Sa longueur est d'environ **4,2km**. Ce contournement complet de Meymac par l'est pourrait être réalisé en phases fonctionnelles successives.

Cette variante permettrait aux véhicules effectuant des transit Nord <> A89 d'éviter entièrement le passage en centre ville. Elle capterait entre 140 et 150 PL/jour ouvré.

Dans le détail, le tronçon Nord (correspondant à la variante 2) serait toujours emprunté par 720 véhicules/jour ouvré dont 110 poids lourds et 45 grumiers.

Le tronçon Est, par 800 véhicules/jour ouvré dont 110 poids lourds et 45 grumiers.

Le tronçon Sud-Est, par 770 véhicules/jour ouvré dont 105 poids lourds et 35 grumiers.



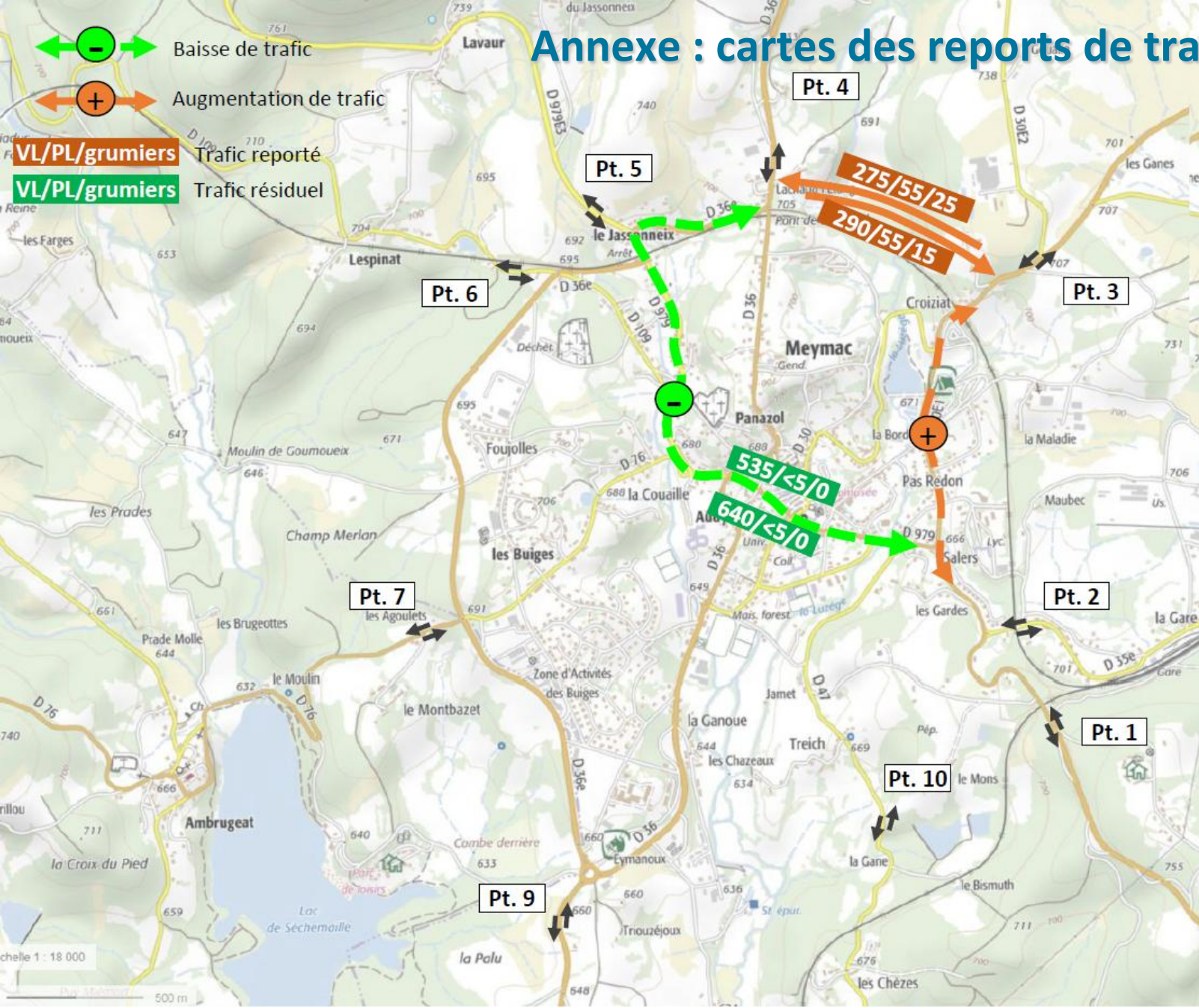
Septembre 2019

# Planning prévisionnel

ETAPES	ECHEANCES
1 <sup>ère</sup> concertation publique	Septembre - octobre 2019
Bilan de la concertation – arrêt du fuseau par le Conseil Départemental	Novembre 2019
Avant-projet du tracé – inventaires des enjeux environnementaux	2020
Concertation avec les propriétaires	Mi-2020
2 <sup>ème</sup> phase de concertation publique	Automne 2020
Bilan de la concertation – arrêt du tracé par le Conseil Départemental	Novembre 2020
Dossiers réglementaires	2020 - 2021
Dépôt à l'autorité environnementale pour avis	1 <sup>er</sup> semestre 2021
Enquête publique	2 <sup>ème</sup> semestre 2021



# Annexe : cartes des reports de trafics prévisionnels occasionnés par la variante 2



# Annexe : cartes des reports de trafics prévisionnels occasionnés par la variante 4

